

**Séance du Conseil général du 29 juin 2026
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Présidence : M. Alexandre Bossart

Secrétaire-Caissière : Mme Séverine Bippert

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

Monsieur Alexandre Bossart, Président : Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Messieurs les Conseillers communaux, chers public et représentants de la presse, bonsoir et bienvenue à cette deuxième séance du législatif pour l'année 2026. Cette séance a été convoquée selon les règles d'usage, à savoir par courriel ou courrier à domicile, par affichage public, par publication dans le Journal officiel du 14 juin 2026.

1. Appel

Conformément à l'article 18 du Règlement du Conseil général, Monsieur le Président, Alexandre Bossart, procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 18 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable. La majorité absolue est fixée à 10. Pour le Conseil communal, Monsieur Martial Farine est excusé.

2. Approbation de l'ordre du jour
--

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 mars 2026.
4. Présentation de l'avant-projet de l'ascenseur à l'école et discussion.
5. Mandat « analyse de la communication entre le Conseil communal et le personnel communal » - Présentation des résultats et discussion.
6. Communications.
7. Questions orales.
8. Discuter et approuver les comptes 2025.
9. Commission spéciale « analyse organisation communale » - Etat d'avancement des travaux.
10. Commission spéciale « 7 à 5 » - Etat d'avancement des travaux.
11. Motion du groupe PS/Les Verts « Le prix de l'eau, hors de prix ? ».
12. Initiative sur la liberté de circuler.
13. Discuter et approuver un investissement de CHF 73'000.00 pour la réfection de la route qui mène à Maison-Rouge et donner compétence au Conseil communal pour le financement.
14. Elections
 - a) d'un membre pour la Commission de promotion économique
 - b) d'un membre pour la Commission des structures d'accueil.

Monsieur Alexandre Bossart, Président : en préambule, le Bureau du Conseil s'est réuni juste avant la séance et a décidé de modifier l'ordre du jour. Le point 5 de l'actuel ordre du jour nécessitant le huis clos a été déplacé en dernier point afin de libérer les personnes sans devoir les faire attendre inutilement. Cette décision émanant du Bureau du Conseil n'est pas soumise au vote de l'Assemblée et entre en force. Y a-t-il d'autres propositions de modification pour l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc accepté comme tel. Et je répète donc, le point 5 est déplacé en dernier point, donc il prendra la place du point 14. On fait vite le récapitulatif ensemble :

L'ordre du jour modifié est le suivant :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 mars 2026.
4. Présentation de l'avant-projet de l'ascenseur à l'école et discussion.
5. Communications.
6. Questions orales.
7. Discuter et approuver les comptes 2025.
8. Commission spéciale « analyse organisation communale » - Etat d'avancement des travaux.
9. Commission spéciale « 7 à 5 » - Etat d'avancement des travaux.
10. Motion du groupe PS/Les Verts « Le prix de l'eau, hors de prix ? ».
11. Initiative sur la liberté de circuler.
12. Discuter et approuver un investissement de CHF 73'000.00 pour la réfection de la route qui mène à Maison-Rouge et donner compétence au Conseil communal pour le financement.
13. Elections
 - a) d'un membre pour la Commission de promotion économique
 - b) d'un membre pour la Commission des structures d'accueil.
14. Mandat « analyse de la communication entre le Conseil communal et le personnel communal » - Présentation des résultats et discussion.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 mars 2026
--

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : comme à l'accoutumée, le procès-verbal vous a été envoyé par courrier ou par courriel à domicile pour que vous puissiez en prendre compte. Y a-t-il des remarques ou des modifications à apporter sur le PV de la séance du 30 mars 2026 ? Si ce n'est pas le cas, le PV est considéré comme approuvé avec remerciements à son auteure.

4. Présentation de l'avant-projet de l'ascenseur à l'école et discussion
--

Entrée en matière.

Monsieur Raphaël Schärz : suite aux remarques et à la décision lors du Conseil général du 16 décembre 2024 prise par le législatif sur ce dossier, comme mentionné dans le rapport, la Commission souhaite donc informer le législatif de l'avant-projet. C'est pour cela qu'on vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Raphaël Schärz : vous avez pu lire dans le rapport le travail qui a été fait par la Commission jusqu'à aujourd'hui. L'objectif est de vous informer dans quelle direction va le projet et de discuter de certaines fonctions à retenir. Cela permet de gagner en précision et de chiffrer les coûts de construction, ce qui sera bénéfique lorsque le législatif devra voter sur le crédit lors d'un prochain Conseil général. C'est Monsieur Urs Moser qui va vous présenter le projet.

Monsieur Urs Moser : le fait que ce soit moi qui présente, c'est que par un concours de circonstances, le bureau d'architecte Stähelin Partner n'a pas pu se libérer pour être là ce soir. Le projet a été présenté à la Commission ascenseur le 12 juin dernier et c'est moi qui ai pris en charge de le présenter. Du

moment qu'il s'agit d'un point d'information sans décision formelle, je pense que j'arriverai à vous donner l'essentiel, donner les contours, dans quelle direction on est partis et puis dans quelle direction ça pourrait continuer. Et à la fin, évidemment, on prendra en compte vos suggestions, les points critiques que vous voyez. Pour me faire assister et qu'on ne loupe rien de vos propositions, il y a le Secrétaire de la Commission ascenseur, Sébastien Gremaud, qui est là aussi. Peut-être qu'il est un petit peu plus pointu que moi et je devrai aussi, pour certaines questions, faire appel à lui, même que c'est un visiteur qui ne devrait logiquement pas intervenir. Mais son principal rôle, c'est de prendre note des suggestions et des questions pour qu'on puisse après les retravailler, mettre les mains dans la farine. Je ne vais pas aller plus loin dans l'introduction. Je compte sur vous pour avoir lu à la page 1 les informations auxquelles a fait allusion Raphaël. Donc, j'ai cinq points à vous soumettre pour vous informer sur ce projet, qui est dans une autre étape que celui qu'on a vu et pas approuvé en décembre 2024. Je ne vais pas citer tous ces points, mais pour gagner du temps, je vais directement aller au point 1. C'est un extrait d'un rapport qui a une quinzaine de pages, avec après beaucoup de détails, de chiffres pour les coûts. On verra ça à la fin. On a un départ qui est la situation. C'est un bâtiment scolaire, vous le connaissez. Il y a plusieurs niveaux. Il n'y a pas d'accès PMR. Il y a un rez-de-chaussée un peu particulier parce qu'on a un demi-étage. Donc, on n'a pas un accès direct pour les personnes à mobilité réduite même au rez-de-chaussée supérieur ou à ce demi-étage. On a deux entrées. Au nord, entrée rez et sous-sol. Donc, ça descend au sous-sol et ça monte au rez-supérieur. Et au sud, côté route, il y a un escalier pour aller au rez-de-chaussée là où sont les petits. Il y a quelques contraintes avec lesquelles le bureau a dû jongler, respectivement, qu'on a pu découvrir avec eux. C'est tout simplement la géométrie du bâtiment qui, initialement, n'était évidemment pas prévue pour mettre un ascenseur. Le meilleur potentiel identifié, c'est l'espace ou la zone où il y a les installations sanitaires, mais où, moyennant quelques arrangements, on peut trouver des solutions. Il y a aussi la contrainte, on a eu contact avec les monuments historiques, c'est de préserver le plus possible les façades et la toiture. Et évidemment, dans des installations qui datent d'une vingtaine, d'une trentaine d'années, il y a potentiellement de l'amiante, ce qui a été confirmé par analyse des polluants par sondage. Donc ça, il faudra faire attention, respectivement, charger une entreprise spécialisée avec ça. Maintenant, au niveau des variantes étudiées, on peut dire qu'il y a deux choses qui ont été étudiées. Quelle est l'implantation qui serait la moins mauvaise, respectivement, qui serait la meilleure ? Je commence par celle que la Commission a retenue. Vous voyez ici la zone en brun. Vous voyez des plans de différents étages. L'idée, c'est, si vous arrivez à lire, les avantages et inconvénients. il y a un avantage important, on ne dépasserait pas la toiture. On n'aurait pas d'ouverture en façade, donc on est OK avec les monuments historiques. On peut créer un sas d'entrée à l'entrée sur le palier. Et c'est dans les variantes d'implantation étudiées, celle qui marche le moins, qui empiète le moins sur les installations sanitaires, c'est-à-dire les WC. On a juste une petite inconnue au sous-sol. Il y a des dévidoirs incendies qui seront supprimés, mais qui ne sont plus obligatoires, moyennant des extincteurs, on peut avoir des mesures de lutte contre le feu. Il y a très certainement un conflit avec une gaine technique à vérifier. Je passe assez vite, vous pourrez poser des questions, puis je prendrai les images telles qu'elles seront nécessaires. Là, on est vraiment dans le coin, je précise vite ici qu'on a vu des exemples réalisés, pratiquement comme celui-ci, au Noirmont et à Courrendlin, réalisés par le même bureau d'architecte. Ici, pour vous montrer, il y a une option rouge qui serait celle de centrer par rapport à la zone des WC, et la variante bleue qui serait aussi en quelque sorte centrée, mais poussée contre le mur extérieur, et vous voyez avec la variante rouge c'est centré, là, ce n'est pas une utilisation optimale de l'espace à disposition, et puis la variante violette bleue, elle a justement l'inconvénient de sortir du toit pour avoir la marge de manœuvre au-dessus. Donc, on est partis sur cette variante qui nous semble être la plus utile. Elle a aussi l'avantage, si on prend ici, c'est que vous voyez ici en brun clair, où actuellement il y a un WC. Là où on a le palier côté cour, où on entrerait sur le côté, puis après il y a un sas, et on entre sur ce côté, ici, on n'entre pas encore dans l'ascenseur, mais dans le sas, et l'ascenseur aurait une entrée ici, et une entrée ici. Voilà, ça c'était pour le premier choix, la première réflexion au niveau de l'implantation. Ce n'est évidemment qu'une partie de la réponse, qu'une partie de la proposition, maintenant il s'agit de savoir comment on veut aménager les choses sur le reste de l'espace, c'est-à-dire les sanitaires. Il faut préciser que les sanitaires ne sont pas dans un état de toute jeunesse, et de

toute façon il aurait fallu faire des interventions pour les assainir. Maintenant c'est un peu plus conséquent au niveau de l'intervention. Il y a différentes réflexions qui ont été faites. Une option c'était de dire on fait sur tous les étages exactement la même structure, on a eu une discussion qui ne serait pas forcément justifiée, donc à la Commission, qu'on pourrait tout à fait aussi varier pour avoir différentes variantes pour ajuster. Pour l'instant, l'estimation des coûts est basée sur le fait qu'on ait partout la même structure, qu'on ait à chaque étage un WC handicapé, vous verrez tout à la fin avec les questions, les hypothèses, ce n'est pas forcément nécessaire à partir du moment qu'il y a un ascenseur on serait aux normes de la SIA 500. Ce sont des choix à faire. Le gros avantage de cette variante, c'est qu'on n'a pas de modification de l'extérieur, on n'a pas d'ouverture supplémentaire à l'extérieur, les fenêtres côté cour restent la même chose, et on a quand même prévu, puisque ça change aussi un peu les choses pour la concierge, qu'elle ait un dépôt de matériel d'usage, de petite consommation, une armoire à chaque étage, mais le principal de son matériel, de ses machines et de son stock serait au sous-sol. On a aussi une petite contrainte, les WC garçons/filles, on n'aurait pas les deux à tous les étages, parce qu'on pourrait le faire, mais après on a des cloisons à l'intérieur, où ça devient un peu compliqué de jongler avec les machines pour la concierge, donc l'hypothèse c'est d'avoir un étage sur deux, filles, un étage sur deux, garçons, à l'exception du rez-de-chaussée, c'est les petits, où sous l'intervention du Directeur de l'école, qui fait aussi partie de la Commission maintenant, il a été retenu qu'au rez-de-chaussée où il y a les petits, il faut avoir quand même les deux solutions. Donc ça, ça a été noté, mais pas encore articulé sur les plans. En termes d'aménagement, il y a eu différentes variantes aussi, il y a eu deux variantes, une A et une B, on a opté pour la variante 1B, telle qu'elle est dessinée là, avec les avantages et inconvénients que vous pourrez lire et que je ne vais pas tous vous dicter. Juste pour qu'on soit complet, il y a encore la variante 1A, vous voyez ici il y a justement ces cloisons, après là, ça pose un peu des problèmes pour manoeuvrer avec des machines pour traiter le sol. Dans ce cadre-là, on s'est aussi posé la question, est-ce qu'il faut à tout prix un WC-PMR aussi au dernier étage ? Ça fait partie de la variante, dans la variante 1B, le WC-PMR est prévu à tous les étages, avec l'interrogation, est-ce que c'est justifié, est-ce que c'est nécessaire, est-ce qu'on va jusqu'au bout de l'inclusion. Je ne vais pas m'attarder là-dessus, je précise encore qu'on vous mettra le rapport complet en annexe du PV, comme ça jusqu'à la séance où il faudra prendre des décisions sur la base de projet de décision, vous aurez le temps d'étudier le détail, là, je fais vraiment un survol, les clés, les points principaux pour vous donner une première idée de ce que la Commission a fait, à quoi elle en est, qu'elle serait la suite des opérations. Ici, ça c'est un peu un aperçu, c'est le résumé, la variante aménagement, variante 1B, où on voit aussi la coupe, pour se rendre compte, vous voyez justement ici, la cage d'ascenseur ne sort pas du toit, ça présente un avantage par rapport aux éventuelles contraintes des monuments historiques. Et puis ici, ce qu'on voit, ça c'est important, je ne l'avais pas mentionné jusqu'ici, là on est au sous-sol, donc là, il y a des locaux, un local qui est actuellement utilisé partiellement par la concierge, mais qui nécessiterait vraiment, pas juste un relookage, mais un assainissement pour qu'il y ait des conditions dignes d'un local où on peut aussi stocker des produits, parce qu'actuellement, normalement, on n'a pas le droit de stocker des produits sur une terre battue. C'est l'équivalent d'une terre battue, ce qu'il y a dans ce local, donc c'est humide, c'est froid, c'est à envisager, on a inclus dans le projet, je le mentionnerai encore plus tard, en fait, on a trois volets de ce projet, on a l'ascenseur proprement dit, on a l'assainissement de la zone sanitaire, et on a l'assainissement de ce local. Avec l'assainissement de ce local se pose évidemment la question, ou une question j'y reviendrai, est-ce qu'on profiterait du fait qu'on doit couler une dalle là-dessus, de prévoir directement des mesures de prévention radon, c'est-à-dire une aération sous-dalle, au moins que là ça soit fait, on n'est pas au courant de ce qui est prévu sous la bibliothèque et sous la ludothèque, il y a des mesures qui nécessitent, à notre avis, aussi une intervention, mais au début de l'année, on avait suggéré au Conseil communal de ne pas mélanger les deux choses, pour ne pas surcharger le projet de création d'un ascenseur. Évidemment quand on intervient dans un bâtiment qui a un certain âge, où il y a eu au fil des années, des décennies, certaines transformations, on voit qu'il y a certains risques, en partie ils ont déjà été mentionnés, notamment le risque de polluants, il y a un mandat qui a été donné à un bureau spécialisé qui a constaté que oui, il y a des matériaux polluants à risque moyen, il y a surtout les colles de carrelage, des anciens carrelages, il y a eu des interventions qui

doivent dater de moins de 20 ans, où il n'y a probablement d'après les sondages plus ce problème de polluants. Donc, vous voyez, il y a quelques risques, notamment les nuisances sonores pendant l'intervention, même si une partie des gros travaux pourraient se faire pendant les vacances, mais il y aura quand même un impact sur les activités scolaires, mais d'après le Directeur, tout peut s'organiser. Il a aussi l'expérience de l'installation d'un ascenseur à l'école primaire du Noirmont, où il est aussi Directeur, donc il voit à peu près ce qui attendrait l'école, quelles seraient les contraintes, évidemment on ne fait pas d'omelette s'en casser les œufs, il y aura des nuisances et il y aura quelques contraintes pour le fonctionnement de l'école, à organiser, à clarifier dans les détails. Voilà, question ouverte, c'est plutôt nos questions ouvertes à nous, on a retenu un certain nombre de points, le choix qu'on préconise par la Commission ascenseur, il y avait eu une discussion, est-ce qu'on fait des WC non genrés et on règle le problème des garçons/filles ? Le choix a été fait de ne pas prévoir des WC non genrés, il y avait une partie de la Commission qui était contre, il y a surtout le Directeur de l'école qui était contre. Ce qui a été retenu comme impératif, je l'ai déjà mentionné, les WC garçons et filles au rez-de-chaussée, là où il y a les petits, on est d'avis qu'on peut alterner les WC filles et garçons pour les autres étages, il n'en restera plus beaucoup mais on peut quand même simplifier les choses. Ce qui a été préconisé clairement par le Directeur, c'est qu'il n'y a pas besoin de WC spécifique pour les enseignants, à la rigueur ils peuvent utiliser les WC PMR s'ils ont besoin de leur intimité, mais Le Noirmont ne l'ont plus non plus. Après ça, je l'ai déjà mentionné, un entrepôt armoire dans chaque zone sanitaire pour que la concierge puisse stocker le petit matériel et pas chaque fois charger son chariot pour tous les étages, pour tous les matériels de consommation qu'il y a dans les WC : essuie-mains, rouleaux de papier toilette, etc. Après, on préconise aussi justement d'aménager ce local pour la concierge au sous-sol et on préconise également de synchroniser le projet ascenseur avec l'assainissement radon, où pour nous l'état n'est pas tout à fait clair. L'accès à l'ascenseur, je l'ai déjà mentionné, se fait depuis le rez inférieur, ce demi-étage, mais plein pied depuis la cour, où il faudrait mettre une porte automatique pour les PMR pour l'entrée dans le sas, qui prendrait les chaises roulantes pour aller au rez-de-chaussée, ou bien dans les étages, ou bien même au sous-sol quand c'est pour la bibliothèque ou pour la ludothèque. On a un certain nombre de points qu'il faut clarifier en amont de la prochaine phase SIA, la 32, c'est savoir qu'on aimerait avoir la certitude que les locaux au sous-sol, bibliothèque et ludothèque sont vraiment désaffectés en tant qu'abri, parce que sinon ça pose aussi un problème, pas forcément pour l'ascenseur, mais c'est plutôt un produit secondaire, c'est de clarifier ça, pour l'instant on n'a pas la réponse. Après notre question déjà soulevée, est-ce qu'il faut un WC PMR à tous les étages ou est-ce que tous les deux étages pourraient suffire ? On n'est pas au clair concernant les bases et la responsabilité du projet assainissement radon, et on a encore, mais ça ce n'est pas ici qu'on doit le débattre, mais il y aura un choix à faire du type d'ascenseur, il y a différentes catégories, des vitesses moyennes, des un peu plus rapides, des un peu moins rapides. Vous vous souvenez qu'à l'Espace communal, c'est en fait un monte-personnes, ce n'est pas classé comme ascenseur, c'est une installation lente, je n'ai pas les mètres par seconde, mais c'est des choix comme ça, ça a une incidence sur le prix. Actuellement, l'estimation des coûts a été faite avec un ascenseur standard, qui serait justement une vitesse normale, et aussi au niveau de la charge, est-ce que Sébastien peut m'aider, qu'est-ce qu'on avait dit ?

Monsieur Sébastien Gremaud : 630 kg plutôt que 400.

Monsieur Urs Moser : ce qui permet aussi, s'il y a une livraison pour la concierge, du matériel sur palette qui devrait aller au sous-sol, ou du papier pour l'école, de rentrer avec une palette à moitié chargée. Voilà, ce qui intéresse tout le monde, et puis vous êtes assis, j'espère. Je commence par le planning sommaire. Comme les choses sont emmanchées, on peut envisager que la phase SIA, c'est-à-dire la planification d'exécution avec une estimation beaucoup plus précise des coûts, puisse se faire pour la fin de l'année 2026, de façon à entamer les procédures de permis durant le premier semestre 2027, et la réalisation du projet dès le début des vacances, aussi en 2027, avec une fin probable du projet à la fin de l'année 2027. Là, je suis encore juste au niveau de la réalisation, ça j'avais oublié avant, donc on a encore quelques options qui sont à étudier. Par exemple, la cage de l'ascenseur, il y a à peu près 4 options qu'on va calculer, qu'on va retenir, et que l'ingénieur civil va calculer. Il y a une option de tout bétonner, il y a une option de faire de la maçonnerie, il y a une

option de faire du préfabriqué béton, et on a découvert une option préfabriquée en bois. Apparemment, je milite un peu pour ce bois, mais on n'a encore rien choisi, on n'a pas fixé de priorité, on va demander à l'ingénieur civil d'étudier les 4 options et de les comparer avec avantages et inconvénients, et évidemment les prix. Le point fort pour une cage d'ascenseur en bois, c'est la rapidité d'installation. Il y a des exemples même à La Chaux-de-Fonds, et pour la petite histoire, ça se fait assez fréquemment en Suisse alémanique, encore un peu moins en Suisse romande, mais il y a une entreprise à La Ferrière qui sait faire ces cages en bois. Je vous choque avec le montant, c'est évident, ce n'est pas moins cher que la solution qu'on nous avait proposée il y a une année et demie. Après, ce qui est important, c'est ce que j'ai entouré en vert, donc on a tous les frais généraux, y compris planification, qui sont au total de 22,4%, mais là, c'est vraiment tous les corps de métier d'ingénieur. ASC, c'est l'ascenseur, proprement dit, qui fait à peu près 200'000 francs. On a la partie WC, qui est le gros morceau, mais on aurait résolu le problème de l'assainissement des WC pour quelques années, voire pour plusieurs décennies, et le local au sous-sol pour la concierge avec 60'000 francs, de là ce paquet de 990'000 francs. Voilà, j'ai épuisé ce que j'avais comme informations à vous soumettre. Je vous rappelle que vous aurez le rapport détaillé pour vous plonger dedans comme lecture de chevet, si vous voulez, et vous préparer en prévision de la séance du 14 septembre 2026. Je précise juste ça : si vous avez des suggestions à nous faire pour des choses qu'on aurait oubliées ou qui vous paraissent un petit peu bizarres, on aimerait bien les obtenir pour la rentrée, pour qu'on puisse, avec le bureau d'études, s'occuper de ça la deuxième quinzaine d'août, donc à la Commission, et ensuite voir ce qu'on peut faire avec toutes ces propositions. Je reste à votre disposition pour les questions. Je ne suis pas l'architecte, je précise tout de suite. Il y a certaines questions que je peux répondre et d'autres, vous allez me mettre un peu dans l'embarras.

Monsieur Paul Boillat : avec toutes ces modifications, est-ce qu'il restera un local pour les enseignants, par exemple, pour prendre un élève à part, en parallèle, en classe de soutien, ou quelque chose comme ça, ou bien est-ce que là, il n'y a plus rien ?

Monsieur Urs Moser : on ne touche pas à tous ces locaux-là. Le but, c'était vraiment de concentrer l'intervention sur ce qui est actuellement zone sanitaire et un ou deux espaces qui sont actuellement utilisés par la concierge parce qu'elle a des locaux un peu dans tous les étages. Si on réunit justement son stock de machines et son stock de matériel au sous-sol et les armoires à chaque étage qui se placent assez bien, on n'empiète pas du tout sur le local du Directeur, sur les espaces que tu viens de mentionner.

Monsieur Stéphane Gattoni : pour les phases suivantes de projet d'exécution, vous restez avec le même bureau d'architecte ou vous allez potentiellement demander des offres complémentaires à d'autres ?

Monsieur Urs Moser : alors, on recommande de rester avec le même bureau.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : d'autres remarques ou questions ? Si ce n'est pas le cas, et dans la mesure où c'était uniquement un point d'information et qu'il n'y a rien à voter, je propose qu'on passe au point suivant.

5. Communications

Conseil communal

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat :

Personnel : en premier lieu, j'aimerais annoncer que Didier Aubry a eu un accident et je lui souhaite un bon rétablissement. La convalescence va certainement durer 2 à 3 mois. Voilà. Je souhaite qu'il vienne le plus vite possible.

Arbres nouveau-nés : nous avons planté des arbres pour les nouveau-nés. Donc, il y en a eu 4. On a fait une petite réception.

Cimetière : pour le cimetière, vous avez vu, il y a l'arbre du souvenir qui a été posé. Donc, l'aménagement est terminé.

Plan d'aménagement local : pour le PAL, il y a eu 5 oppositions à notre Plan d'aménagement local. Il y a trois oppositions qui émanent des milieux écologiques, une des CJ et une d'un privé. Nous les traiterons en août.

Conseil général

Monsieur le Président, Alexandre Bossart :

Démission : en date du 31 mars 2026, nous avons reçu la lettre de démission du Conseil général de Madame Isabelle Greab. Elle démissionne pour des raisons personnelles et elle tient à exprimer sa reconnaissance pour la confiance qui lui a été accordée pendant toutes ces années en politique au village. Elle nous souhaite à toutes et tous une excellente continuation dans nos engagements au service de la Commune. Je ne vous lis pas la lettre dans son entier, je vous fais part du sens général. Mais cette dernière sera annexée au PV.

Sécurité : le 12 juin dernier, j'ai reçu en copie d'une lettre qui a été envoyée au Conseil communal. Donc une lettre de l'école primaire qui demande maintenant par rapport aux règles de sécurité relative à la halle de gymnastique, à quoi on en est avec ces mesures de sécurité et quels sont les délais pour accueillir plus de personnes, car il serait intéressant ou important pour l'école de connaître les capacités et les mesures incendies pour pouvoir organiser leurs fêtes telles que la fête d'hiver, la Saint-Nicolas qui est organisée en collaboration avec les pompiers ou encore la kermesse de fin d'année qui a eu lieu ici dernièrement. Cette lettre figurera également aux annexes du PV.

Armée Suisse : finalement, pour la dernière communication, j'ai été invité à représenter la Commune des Bois le 19 juin dernier pour un concert donné par le Brassband de l'armée suisse à Vendlincourt. Le Brassband de l'armée suisse a organisé pour toute l'année 2026 des concerts en collaboration avec les cadets de toutes les fanfares de Suisse. Pour le Canton du Jura, c'est la fanfare de Vendlincourt qui a eu la chance d'accueillir le Brassband de l'armée suisse. C'était effectivement super de voir ces jeunes cadets pouvoir jouer une partition commune avec un Brassband de 35-40 musiciens d'excellence. C'est le Brassband qui représente la Suisse lors des concours internationaux pour les tattoos, les choses comme ça. C'était vraiment super et je pense que c'est un point positif pour l'armée d'organiser ce genre de manifestation.

6. Questions orales

1) Monsieur Yann Chappatte : je me permets de revenir sur un sujet, qu'on vient d'évoquer c'est l'Espace communal. On en parle depuis maintenant de nombreux mois à toutes nos séances et à chaque fois qu'on a des réunions au niveau communal, c'est savoir concrètement où on en est à l'heure où on parle. On entend que l'école se fait du souci, on entend à la dernière séance d'informations qui a été faite aux sociétés que, pour l'instant, il s'était passé extrêmement peu de choses, qu'on n'avait pas encore de solutions, pas de délais connus. On constate aussi que toutes les informations n'ont pas forcément été données en transparence totale aux citoyens. Donc juste avoir un petit résumé pour comprendre où on en est qu'on puisse utiliser cet Espace communal à sa juste mesure et surtout savoir dans quel délai, comment on pourra remédier aux contraintes quantitatives que l'on a en termes de personnes qui le fréquentent.

Monsieur Bernardino Riccio : USINE-D, l'entreprise que nous avons mandatée pour l'organisation du nombre de personnes, est venue sur place le 24 juin. Ils ont fait leurs photos, ils ont pris leurs mesures et ils vont nous transmettre leur rapport fin août, début septembre.

Monsieur Yann Chappatte : je suis partiellement satisfait.

2) Madame Anne Zürcher : le 10 juin dernier, les sociétés locales se sont rencontrées avec Monsieur Athanase Kanimba. Monsieur Raphaël Schärz était absent à cette séance. On est très mécontents du suivi de nos dossiers, de la communication qu'il y a entre la Commune et les sociétés du village. En effet, depuis 2024, beaucoup de questions sont demandées ou des améliorations et rien n'est fait. Il y a, par exemple, les chariots pour transporter les tables dans la halle de gymnastique. En fait, depuis l'installation des tapis, on ne peut plus rouler avec les chariots. On a demandé à plusieurs reprises une solution de la Commune, et rien n'a été fait. Il y a eu d'autres choses, comme par exemple la vaisselle réutilisable. La Commune a acheté des gobelets, et on a demandé à plusieurs reprises si on pouvait les louer, à quelles conditions ou à quel prix. Et puis, en fait, on a beau demander, on n'a

aucune réponse. C'est pourquoi on demande qu'est-ce que la Commune pense mettre en place pour un suivi plus réactif, et puis les solutions.

Monsieur Athanase Kanimba : effectivement, ce jour-là, c'est moi qui ai représenté la Commune. Alors, j'ai transmis au Conseil. En ce moment, c'est en étude. Pour le chariot, mon collègue, Raphaël Schärz, est en train de faire l'étude avec une société pour résoudre ce problème des roues. Quant à la vaisselle, c'était la vaisselle de la Commune. Soit on le fait gratuitement ou bien un tarif. En ce moment, la décision va se prendre prochainement, donc, je pense au courant de la rentrée au mois de septembre, vous aurez une réponse rapide.

Madame Anne Zürcher : je suis partiellement satisfaite.

7. Discuter et approuver les comptes 2025

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : nos comptes ont été bouclés avec un excédent qui bat tous les records quasiment. On est arrivés à environ 1,7 million. Donc, on a décidé de mettre un fonds de 1 million de réserves en cas de déficit futur. Puis, comment dire, l'explication, c'est peut-être Monsieur Moser, la Commission financière, qui va la donner ou Séverine. Alors, je vous recommande l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je repasse la parole à la Commission financière qui a fait une étude des graphes qui est bien faite.

Monsieur Urs Moser : la Commission financière va s'exprimer après la présentation des détails des comptes par la Caissière.

Madame Séverine Bippert : deux mots sur la table des matières. Donc, quelques mots sur le calendrier, sur les résultats, bien évidemment, les comptes de fonctionnement, comptes d'investissement, le rapport de la fiduciaire, la proposition du Conseil communal, ensuite l'approbation des comptes. Et puis, comme l'a dit Urs juste avant, le complément de rapport avec le Président de la Commission financière. Au niveau de l'introduction, la présentation ne reprend pas l'ensemble du rapport. Ce sont vraiment des éléments importants qui sont mis en avant. Si vous voulez faire le lien avec le rapport qui vous a été transmis, les chiffres des sous-titres de la présentation sont identiques à ceux qui sont dans le rapport, ce qui permet de faire le lien avec les deux documents. Et puis, ce que je propose, c'est qu'on prenne la partie liée aux questions plutôt en toute fin de présentation. Donc, au niveau du calendrier, la fiduciaire a fait sa révision ici, dans nos locaux, on date du 24 avril. La Commission financière s'est rencontrée le 19 mai 2026 et a examiné les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement, le bilan, les principaux dépassements budgétaires, la première version du rapport des comptes et puis les indicateurs financiers. Donc, au niveau des résultats, comme vous avez pu le voir, on est sur des excellents résultats. On arrive à un excellent revenu de 407'259 francs en ayant attribué un montant d'un million à la réserve politique budgétaire. Au niveau des chiffres clés, on a 256'000 francs de revenus supplémentaires par rapport au budget sur l'impôt sur le revenu. On a une variation d'impôt sur les années antérieures de 436'000 francs, un impôt sur la fortune qui est de 133'000 francs supérieur au budget. Et puis, là également, une variation des années antérieures sur la fortune où on a 254'000 francs supplémentaires, ce qui explique une partie du résultat exceptionnel de cette année. Vous avez des documents de clôture que vous retrouvez aussi dans le rapport. Au niveau du compte des investissements, il y a quelques investissements qui ont été réalisés en 2025, notamment en lien avec l'entretien des routes. Il y a eu l'achat d'un véhicule JCB pour la voirie pour 49'000 francs, l'éclairage public, où on a chaque année un investissement de 20'000 francs. On a procédé au remplacement des réservoirs pour un montant de 52'000 francs, et puis, également, remplacement des tamiseurs, accès-brasseurs à la STEP pour 35'000 francs. Autrement, au niveau des crédits qui ont été approuvés durant l'année 2025 par le Conseil général, il y avait le changement des soufflantes à la STEP pour 100'000 francs, la

réalisation de la place de jeux à l'école pour 62'000 francs, et puis le crédit d'études pour la réfection de la route de Biaufond pour 50'000 francs. En ce qui concerne les financements spéciaux, pour ce qui est de l'approvisionnement en eau, là, on a un résultat négatif de 85'000 francs. A noter que c'est la première année où on fonctionne avec le nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Et puis, ce résultat négatif est grandement dû à l'attribution au fonds de maintien de la valeur. On doit attribuer un montant de 76'000 francs. Et puis, on a aussi un montant cette année de 23'000 francs qui est lié à un contrôle TVA qui a été fait sur les années 2019-2023. Au niveau de l'assainissement des eaux, la même chose, les commentaires sont les mêmes, l'entrée en vigueur du nouveau règlement, et puis ce montant de 89'000 francs qui est attribué au fonds de maintien de la valeur et un résultat négatif qui est lié aussi au contrôle TVA avec un montant de 34'000 francs. Gestion des déchets, là, on est sur un résultat qui est assez équilibré avec un résultat de 8'000 francs. Au niveau du compte de résultats, je ne vais pas rentrer dans le détail, juste quelques chiffres clés. Au niveau des charges du personnel, on est à 1,57 million, les biens et services 1,45 million et les amortissements, 336'000 francs. Maintenant, je vais passer la parole aux Conseillers communaux qui vont vous faire une petite présentation des éléments importants dans les différents dicastères.

Dicastère Mairie – Administration – Finances – Urbanisme

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : on est un petit peu plus haut que prévu, donc, on a eu des comptes dont vous avez eu le détail. Avec l'élection complémentaire, le budget était de 1'400 francs et ça a coûté 2'080 francs. L'élection complémentaire communale, qui n'était pas prévue, budget 200 francs, c'était 438. Ensuite, il y a eu une élection complémentaire communale pas prévue budget 0 franc, ça fait 474 francs. Prestations pour la Fondation des Castors qui n'était pas prévue et qui est à 1'327 francs. Après, les indemnités pour les vacations qui étaient à 15'000 ont passé à 26'834. Puis l'augmentation du nombre d'envois, c'était prévu 10'000 francs, ça a passé à 16'026. Pour le chapitre 1, Ordre et sécurité publique, défense, il n'y a rien de spécial. Je peux le dire. L'augmentation des publications avec le nombre de permis de construire, c'était déjà 3'500 francs et ça passe à 5'169. Les nouveaux tarifs pour l'application par rapport au nouveau règlement, c'était au budget 200 et ça a passé à 463 francs. Pour la formation, je continue ?

Madame Séverine Bippert : non, chaque Conseiller communal doit présenter son dicastère.

Dicastère Travaux publics – Voirie

Monsieur Jean-Marc Boichat : alors les dépassements de budget, il y a une formation de cariste pour les collaborateurs de la voirie. Ce n'est pas fini parce que maintenant, ils devront faire des permis pour monter sur une nacelle. Et maintenant, il faut encore un permis pour monter sur une échelle. L'expertise de la remorque et les réparations du Holder, 22'331 francs et au budget 19'000. Les panneaux Tri-flash attention pour les enfants au budget 9'000.00 et on a malheureusement reçu une facture de 18'676. Vu que la Commune a repris les chemins du Syndicat de chemins I, on a dû acheter 1'000 piquets à neige plus des palettes pour les ranger d'où cette différence au budget 7'500 et dans les comptes 16'130 francs.

Instruction publique – Jeunesse – Culture

Monsieur Bernardino Riccio : il y a la maintenance complète de tous les ordinateurs, on n'avait pas trop le choix. Il y a une augmentation de trajets que fait Madame Froidevaux, il y a une augmentation du nombre d'enfants, c'est pour cela qu'il y a un dépassement. Pour le reste, on a aussi un dépassement au niveau de l'achat d'ordinateurs et de matériel informatique, on est en train de digitaliser la crèche et il a fallu acheter des imprimantes, etc. Il y a le mandat de coaching qui était à zéro au budget, c'est quand il y a eu la transition entre les deux directions, on a engagé quelqu'un pour faire le switch.

Aide sociale – Tourisme

Monsieur Athanase Kanimba : donc il y a le social, le tourisme, le Parc du Doubs, les deux cimetières, celui du village et le cimetière des pestiférés et puis la SED et les sociétés locales. Le

social, il y a les chiffres qui sont dans les comptes. Le tourisme, il y a le Parc du Doubs. Il y a la SED qui fait partie des sociétés locales. Ils ont sollicité la Commune, le Conseil communal pour 30'000 francs pour construire le kiosque qu'ils ont terminé. C'est la contribution de la Commune. Le jardin du souvenir a été livré et posé au mois de mai cette année. Le budget c'était 35'000. Il y a la révision du règlement du cimetière qui est bouclée par la Commission spéciale de révision du règlement du cimetière. Le règlement révisé a été déposé au Conseil communal pour aller au Service des communes et revenir ensuite vers vous au Conseil général. Je remercie au passage le Président de la Commission du cimetière, Monsieur Pierre Stauffer, qui mène bien sa commission.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : merci, mais restez concentré sur l'aspect financier.

Monsieur Athanase Kanimba : l'aspect financier, moi je l'ai dit, c'est le Jardin du souvenir. Ça coûte 35'000 francs. C'est ventilé dans les comptes. Moi, je détaille. Une information aussi, c'est le cimetière des pestiférés. C'est un monument protégé au niveau cantonal, au niveau fédéral.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : ça n'a rien à voir avec les finances.

Monsieur Athanase Kanimba : je reviens là-dessus parce que c'est une information que je vous donne.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : mais maintenant on est dans la présentation des dicastères au niveau des comptes. Alors j'aimerais qu'on aille à l'essentiel pour ce qui est des comptes.

Monsieur Athanase Kanimba : je vous ai donné les détails. Moi, j'ai deux points. Le budget pour le cimetière c'était 26 et c'est passé à 31. Et puis le tourisme c'était un budget qui était à 8'500 et on est passés à 37 parce qu'on a donné 30'000 francs à la SED. Je voulais vous donner plus d'informations pour qu'il n'y ait pas de question.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : plus d'informations, ce n'est pas forcément ici dans ce chapitre-là, présentation des comptes. Merci quand même.

Monsieur Athanase Kanimba : par contre, je termine, sociétés locales, il y a une question qui est venue sur la halle, c'est très essentiel, je vous le dis, je veux reporter au Conseil.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : ça n'a rien à voir avec les finances ça. On est dans le chapitre des comptes. On présente les comptes. Si tu avais des choses à dire, j'ai demandé dans le chapitre communications si d'autres Conseillers communaux avaient des communications à faire. Il fallait les faire à cet endroit-là.

Monsieur Athanase Kanimba : autant pour moi Monsieur le Président.

Dicastère Agriculture – Forêt

Monsieur Xhevdet Krasniqi : le Triage forestier, ils ont coupé 30 hectares. Il reste encore 5 hectares. Ils sont en train de faire 40 kilomètres.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : tu peux nous donner les chiffres de ton dicastère au niveau des comptes ?

Monsieur Xhevdet Krasniqi : c'était au budget à 4'000 francs et c'est monté à 6'000 francs. Excusez-moi, je n'ai pas préparé cette fois et je ferai au prochain Conseil général.

Bâtiments communaux – Constructions – Energie

Monsieur Raphaël Schärz

Compte 2128.31440.00 / Bâtiments et immeubles administratifs du PA : on avait au budget 31'000 et on a 42'516.45. Il y a une augmentation parce qu'on a fait de la peinture à l'école, les corridors notamment. Le montant qu'on a mis ça jouait, par contre il y a eu pas mal de petits soucis, notamment parce que c'est un vieux bâtiment, il y a eu des petits soucis au niveau des stores, les WC, le chauffage où on a eu quelques interventions, ce qui explique cette augmentation.

Compte 3410.31440.00 / Bâtiments et immeubles administratifs du PA : au niveau de la halle, on avait 26'500 francs au budget, dans les comptes c'est 14'663.40. Là, on avait prévu de faire un rideau à côté de la halle de gym pour stopper les ballons qui n'a pas été réalisé. Il y avait quelques soucis et il semble que le problème s'est amélioré.

Environnement – Service des eaux – Economie

Monsieur Raphaël Schärz : comme Séverine l'a dit tout à l'heure, il y a eu des investissements à la STEP.

Madame Séverine Bippert : au niveau des investissements, le montant total pour 2025 se monte à 222'500 francs. Le rapport de la fiduciaire précise que les comptes sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et notamment respectent le Décret concernant l'administration financière des communes. La fiduciaire recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels. Vous retrouvez aussi en fin de rapport la proposition du Conseil communal avec une clôture du compte de résultat à 407'250 francs en tenant compte de l'attribution au fonds de réserve de politique budgétaire de 1 million de francs. On retrouve les financements spéciaux que je vous ai présentés avant. Le Conseil communal recommande également d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2025. La Commission financière se réjouit du bon état et de la tenue des comptes, elle recommande leur approbation. Toutefois, elle recommande de ne pas procéder à une attribution dans la réserve de politique budgétaire. Et puis la fiduciaire, je l'ai déjà relevé avant, recommande l'approbation. Deux-trois informations sur les indicateurs financiers que vous retrouvez en fin de rapport qu'on a présentés chaque année. Là, on commence à avoir quelques années de comparaison, donc ça devient intéressant. On a ressorti de la même manière que c'est dans le rapport, vous avez vu qu'il y a 4 familles d'indicateurs. Il y a un groupe d'indicateurs qui mesure l'endettement, un autre l'autofinancement, un autre ce qui est lié aux charges financières et puis la dernière famille, investissement et patrimoine. Et vous retrouvez à chaque fois les indicateurs en bas qui sont concernés dans le rapport. Ça, c'est l'évolution, vous avez les mêmes graphiques dans le rapport. Au niveau de l'endettement, du quotient d'endettement net pour le premier indicateur, on voit qu'on est partis d'une situation en 2020 où on était très élevés et puis que la tendance est favorable parce qu'on arrive maintenant dans une situation avec un endettement faible. Les dettes par rapport aux revenus, aussi, le ratio des dettes brutes par rapport aux revenus reste dans la zone considérée comme bonne. Là, on arrive aussi à voir l'évolution sur ces 6 ans. L'endettement net en francs par habitant, ça c'est peut-être quelque chose qui parle un peu plus. On était en 2022 à un endettement de 4'500 francs par habitant et puis on voit que ça a diminué chaque année pour arriver cette année à un endettement de 1'667 francs par habitant. Le degré d'autofinancement, là il est élevé mais ça s'explique par rapport aux faibles volumes d'investissements. Ça fluctue. La capacité d'autofinancement, là on arrive aussi à voir l'évolution, la capacité est jugée bonne. La charge des intérêts, on voit aussi que la tendance est favorable et qu'on est toujours à la baisse entre 2020 et 2025. Sur la charge des intérêts aussi, la charge des intérêts est faible, là on voit aussi l'évolution favorable. Et puis la charge financière, la même chose. Quotité d'investissement, elle est très faible mais ça reflète surtout le fait que cette année, comme vous avez pu le voir, il y a eu un nombre très limité d'investissements, donc ce n'est pas forcément révélateur pour cette année. Et puis il y a le quotient de l'excédent au bilan. J'en aurais terminé, je ne sais pas si on enchaîne directement avec la présentation, Urs, puis on fait les questions à la fin.

Monsieur Urs Moser : vous avez vu qu'on s'est répartis un peu différemment nos présentations, c'est-à-dire que les graphiques que je présentais les autres années ont été intégrés directement dans le rapport. Comme ça, il y a les chiffres et les graphiques visuels dans le même rapport. Après avoir épluché les comptes, la Commission financière a sorti la tête du guidon pour avoir une vision un peu plus globale sans critiquer le détail, il le faut aussi. Je vais ici me prononcer au nom de la Commission financière sur 4 points : le résultat 2025, le résumé des 10 indicateurs financiers, synthèse et perspectives, et ensuite pour conclure le rapport de la Commission financière. J'ai une vingtaine de slides. Les résultats, il y a deux façons de regarder, de jeter un coup d'œil sur les résultats, c'est-à-dire comparer le résultat avec le budget et comparer le résultat 2025 avec d'autres années, notamment l'année précédente. Il y a une réflexion sur la fiabilité et le défi qui se présente chaque année pour l'établissement du budget. Pour une vue rapide, on est avec les charges 1% en dessous du budget, donc on peut dire bonne qualité des prévisions sur l'ensemble, je parle de l'ensemble, je ne parle pas des variations qu'il peut y avoir sur les différentes positions. Les revenus, ça a déjà été mentionné, on est dans des sphères totalement exceptionnelles, où on doit se poser la question qu'est-ce qu'on fait, mais le fait est que cette difficulté d'avoir des prévisions fiables et

justes, on s'en rend compte ces dernières années, on est pratiquement toujours surpris à la fin. Le résultat du compte global ça a déjà été mentionné. Evolution 2024-2025, vous trouvez ça au tableau 5.1 à la page 12 et à la page 44, les charges, augmentation d'à peu près 400'000 francs, donc plus 6.2%, le revenu des impôts, une augmentation de 12.2%, revenu des impôts directs personnes morales, personnes physiques confondues, une augmentation aussi assez importante, il faut juste tenir compte du fait que l'évolution du résultat garde quand même un caractère exceptionnel, même si on pourrait rêver que ce soit encore des années comme ça, ce qui n'est quand même pas trop probable. Les charges, lettre A, comparées au budget, il n'y a pas grand-chose à signaler, les revenus, toujours la même chanson, je vous ennuie, je me répète presque chaque année, fiabilité relative, on doit faire avec les chiffres qui nous sont fournis et avec la réalité qui s'installe après. Ce qui est étonnant, c'est que malgré ce qu'on nous avait prédit les deux ou trois dernières années sur le contexte général et puis le développement économique, ça reste d'actualité, on ne connaît pas encore les retombées des aventures en Iran, mais malgré toutes les épées de Damoclès, on navigue encore dans un domaine qui est réjouissant. Maintenant, il a été question des indicateurs, c'est le point qui, à titre personnel, m'intéresse le plus, ce n'est pas forcément le détail d'une année ou de l'autre, mais l'évolution sur les dernières années. Les graphiques ont déjà été montrés, maintenant si on regarde juste 2024-2025, on voit que si on prend les indicateurs, on en a 7 bons, l'année passée c'était 4, on est avec 2 dans les sphères moyennes, il y en avait 4, donc une amélioration et 1 indicateur défavorable, il y en avait 2. On constate depuis 2-3 ans, en tout cas depuis le temps que je suis à la Présidence avec cette Commission financière que la tendance est toujours positive encore et nous réjouit évidemment. Après, il y a d'autres interprétations possibles. L'endettement, ça a déjà été mentionné, on est dans un quotient d'endettement très faible, la dette brute par rapport aux revenus est toujours dans des sphères acceptables et évidemment ce qui parle le plus à Pierre, Paul et Jacques, c'est l'endettement net par habitant. Je me souviens quand on discutait de l'Espace communal il y a une dizaine d'années, on avait le spectre de 10'000 par habitant, la grande discussion était de savoir combien on pouvait se permettre et heureusement les prévisions de certains, les signaux d'alarme ne se sont pas avérés justes. Donc ces 3 indicateurs sur l'endettement visent aussi à eux seuls une évolution, une tendance positive sur les 6 dernières années, c'est-à-dire les 6 années où on navigue avec MCH2. Synthèse et perspectives, une partie des choses je les ai déjà dites, donc maîtrise des charges, maintenir le cap, je ne vais pas aller plus loin, estimation des produits, la prudence est de mise, en particulier pour les résultats fiscaux où on a des inconnues qu'on ne maîtrise tout simplement pas. Je tiens à relever le troisième point quand même, on a eu ici pour le budget 2025, des longues discussions concernant le taux d'imposition. Donc 2025 est le premier exercice comptable avec les retombées de la réduction du taux d'imposition de 2.15 à 2.05, votée avec le budget 2025, apparemment le Conseil général n'était pas si faux en suivant la Commission financière avec sa proposition. Une fois de plus, marge de manœuvre pour les investissements, il y a quelque chose à faire, il y a la possibilité de réaliser des projets si on a des projets. Rapport de la Commission financière. La Commission financière s'est réunie le 19 mai. Il ne faut pas croire qu'on a juste fait une séance, on a individuellement étudié les dossiers, on a passé en revue, on a vraiment passé au peigne fin ces comptes, les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissements, le rapport avec le bilan. Cette séance a été suivie par plusieurs échanges entre la Caissière et les membres de la Commission financière pour finaliser le rapport. On a deux remarques importantes de la Commission. On constate qu'il y a quand même, du côté de la fiduciaire, certaines incohérences qu'on a relevées, qui n'ont pas été identifiées pour l'instant, il faut peut-être se poser des questions sur la rigueur et la fiabilité et le sérieux de la fiduciaire. Il y a quelques années, ça a été professionnalisé et on constate qu'on est à peu près tombés dans les mêmes pièges dans lesquels pouvait tomber à l'époque la Commission. Il y a là une insatisfaction. Ensuite, on s'est aussi arrêtés sur cette question de réserve de la politique budgétaire. Clairement, la Commission financière est en désaccord avec l'exécutif. On a surtout des difficultés à comprendre quels sont les avantages et inconvénients, les bienfaits ou les risques qu'on couvre avec cette opération. C'est pour ça que dans les conclusions du point 3, je ne vais pas lire les autres puisque ça va quasiment de soi, on propose de renoncer à la réserve politique financière de 1 million, à la mise en réserve. Parce qu'en fait, la base légale, c'est le Décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre

2018. L'article 37 à l'alinéa 3 dit que la réserve de politique budgétaire ne peut être utilisée que pour couvrir de futurs déficits du compte de résultat, ce qui veut dire du compte de fonctionnement. Donc rien à voir avec la réserve pour faire des investissements ou quoi que ce soit d'autre. Donc en connaissance de cause et avec la référence à cet article 37 du Décret, le choix est assez clair. On attend les explications du Conseil communal pour nous convaincre qu'on fait fausse route avec ce point 3 de nos conclusions et recommandations.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : j'aimerais juste dire une chose sur cette réserve financière. Toutes les communes, quasiment, ont une réserve financière en cas de déficit. Alors on n'est pas obligés de la financer chaque année, mais je pense qu'une certaine somme, elle devrait exister dans cette réserve en cas de déficit important non prévu. On fait des bénéfices extraordinaires ces derniers temps, mais ça peut être l'inverse. À vous de voir.

Monsieur Antoine Claude : est-ce qu'on est obligés de mettre un million ? On ne pourrait pas mettre 500'000 ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : sauf erreur, Le Noirmont, ils ont 2 millions.

Monsieur Athanase Kanimba : je rebondis à la réponse que Monsieur le Maire a dite. Nous sommes la seule commune qui n'a pas de réserve sur les Franches-Montagnes. Alors c'est quand même incroyable avec tous les bénéfices qu'on fait tous les ans et pas de réserve. Donc, à vous de décider, la Commission.

Monsieur Paul Boillat : à la fin de la présentation écrite des comptes, il est mentionné que le rapport des vérificateurs de comptes figure en annexe. Je n'ai pas trouvé de rapport des vérificateurs des comptes. Que disent-ils ?

Madame Séverine Bippert : c'est ce que je vous ai lu avant. C'est simplement les trois lignes de la fiduciaire, je ne sais plus à quelle page, qui figurent dans la présentation, qui disent que la fiduciaire recommande l'approbation des comptes.

Monsieur Paul Boillat : et c'est tout ? Le rapport de la fiduciaire, c'est une phrase ?

Madame Séverine Bippert : le rapport de la fiduciaire, ce sont les documents identiques à ceux qui sont ici. Ils remettent tous les comptes, toutes les annexes.

Monsieur Paul Boillat : il y en a deux pages, alors je découvre maintenant, je ne vais pas vous les faire lire, parce que je ne suis pas tortionnaire face à mes collègues, mais quand même, ces deux pages auraient pu figurer en annexe des comptes.

Madame Séverine Bippert : c'est sur la dernière page, l'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au rapport, c'est ça ?

Monsieur Paul Boillat : oui.

Madame Séverine Bippert : non, l'extrait du procès-verbal, c'est l'extrait du procès-verbal de la séance de ce soir. Ce n'est pas la fiduciaire l'organe compétent, c'est le Conseil général, en l'occurrence, ici. Et puis après, on doit joindre au rapport pour le Canton et pour la population, l'extrait de la séance de ce soir. C'est ça, l'organe compétent.

Monsieur Paul Boillat : bon, je ne suis pas satisfait de la réponse, mais je ne vais quand même pas vous demander de relire ça ce soir, parce qu'on ne va pas rallonger les choses. Mais pour une autre fois, ça me paraît quand même essentiel d'avoir connaissance du rapport des vérificateurs des comptes.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : merci pour cette remarque.

Monsieur Yann Chappatte : je n'ai pas grand-chose à ajouter sur ce que Urs a présenté, je suis évidemment membre de la Commission financière. J'aimerais quand même vous rendre attentifs à plusieurs choses. La première, effectivement, on a dit qu'il y avait des erreurs dans la fiduciaire. On ne va pas les lister, mais on va quand même les lister pour que vous vous rendiez compte de l'ampleur. Tout d'abord, dans leur rapport, ils invitent l'Assemblée communale à approuver les comptes. Sachez qu'ici, on est au Conseil général ! C'est une première faute. Ils ont comptabilisé et extourné faux les heures supplémentaires et les charges sociales. Il y a des amortissements qui ont été passés faux, qu'ils n'ont pas vus. Il y a des erreurs dans les dénominations, il y a des erreurs dans les extournes. Puis l'imputation d'un contrôle TVA ne passe pas dans les charges, mais doit passer dans les comptes y relatifs, s'il y a des charges, on a tout fait corriger ça. Bien évidemment, ce qui a été présenté ce soir, c'est ce qu'on approuve. Mais lorsqu'un contrôle TVA se réalise, c'est le service

communal qui a induit l'erreur, qui supporte le coût. Si c'est une erreur à la STEP qui a été faite, peu importe, par rapport à la récupération de l'impôt ou à la taxation d'impôts qu'on a faite aux contribuables, il est évident que les charges relatives à ces corrections, les intérêts moratoires doivent être à la bonne place. On avait discuté de ça il y a quelques années. Malheureusement, il y a eu une amélioration. On a dit qu'après 3 ans, on allait leur redonner le mandat. Il est clair, si on a l'occasion de revoter dans 2 ans, je voterai contre. Parce qu'à titre personnel, je trouve regrettable la qualité de ce qui nous a été fourni, document qui a déjà passé entre les mains de passablement de monde. Et ce n'est pas normal qu'on constate autant d'erreurs dans une séance de Commission financière. Puisque j'ai la parole, je poursuis pour la position sur la politique budgétaire. Je crois qu'en fait, on fait complètement faux débat. Le Canton, respectivement le Service des communes communique très mal. Je m'exprime. Par le passé, chaque commune pouvait créer des provisions sans aucune règle. Ça, c'était avant de passer à MCH2. Dans les faits, les communes le faisaient pour pouvoir créer des coussins et puis essayer de réduire dans certains cas, au travers de certaines provisions, l'impact potentiel sur la péréquation financière ou ce genre de choses. Aujourd'hui, toutes ces provisions n'existent plus. Suite à la base de certaines communes qui ont crié, ils ont dit mais c'est bien qu'on puisse créer une réserve politique. A quoi sert une réserve de politique budgétaire me demanderez-vous. C'est évident, c'est pour couvrir des déficits futurs. Mais couvrir des déficits futurs ne présente un intérêt que dans un seul et unique cas, c'est ce qu'on appelle le frein à l'endettement. On l'a à la Confédération, dans certains cantons, puis dans certaines communes, chose qu'on n'a pas dans la plupart des communes chez nous. Et à partir de là, il y a un intérêt évident, c'est où on aurait des années très négatives en termes de charges, je rappelle que quand on parle de budget, on parle uniquement de charges. Les investissements, c'est un autre critère qui n'est pas du tout lié. Et dans ce cadre-là, il serait pertinent peut-être d'avoir un fonds pour pouvoir l'utiliser. Dans les faits, comptablement, où va cette réserve de politique budgétaire ? Toujours à la même place dans les fonds propres de la commune ou dans la réserve de la commune. Donc, on utilise le pot A qui s'appelle réserve politique budgétaire où on consomme des résultats cumulés des années antérieures. Fondamentalement, ça revient au même d'un point de vue matériel, mais il y a un immense impact c'est le cadre de l'utilisation puisqu'on ne peut pas l'utiliser si cette politique budgétaire est créée dans un autre cadre que dans le cadre des déficits. Donc finalement, on est contraints de l'utiliser dans ce cadre-là. Mais elle ne nous sert à rien puisque si on perd de l'argent, on prendra sur notre réserve, qui existe, en général, qui est ce qu'on appelle les résultats cumulés. Et puis si les années devaient être négatives à répétition plusieurs fois, à ce moment-là, c'est une autre question qui se pose. Donc à partir de là, il est évident que la Commission financière était complètement défavorable à ça parce qu'on n'a que des contraintes, aucun avantage, aucune obligation. Si encore une fois, on avait ce qu'on appelle un frein à l'endettement ça sera logique. C'est quelque chose qui n'existe pas dans notre commune et d'ailleurs dans la plupart des communes du Jura. Donc moi, je n'ai pas compris à quel jeu jouaient les communes, je tiens à vous le dire. Dans le Décret, c'est relativement clair. Le seul avantage que vous avez, c'est que vous corrigez et vous montrez un résultat un peu plus bas envers vos citoyens. L'inconvénient, c'est que vous perdez toute la comparabilité dans le futur. Donc à partir de là, la proposition de la Commission financière, évidemment, c'est zéro pointé à mettre dans cette réserve de politique budgétaire puisqu'elle ne sert à rien, si ce n'est de nous fixer des contraintes et induire en erreur le lecteur, respectivement la comparabilité dans les années antérieures. Et je terminerai par un dernier point c'est concernant le fonds STEP. Vous savez qu'on avait constitué un fonds STEP astronomique, à peu près un million en réserve au fonds STEP. Aujourd'hui, ce fonds STEP, avec le changement de méthode, respectivement la création ou le report de valeurs que l'on peut faire pour remplacer les investissements faits, on a l'obligation de constituer sur la base des investissements de base. Cette provision, on ne peut plus l'utiliser. Donc on ne peut plus l'utiliser pour des nouveaux investissements et puis on ne peut pas l'affecter à de nouvelles réserves. C'est un principe un peu bizarre, mais c'est comme ça. Le seul moyen de l'utiliser, c'est donc l'utiliser et l'attribuer au budget dans les produits en l'occurrence de la STEP. Je recommande vivement, vivement, vivement que des démarches soient entreprises par le Conseil communal, respectivement par la Commission en charge des services communaux, pour un, étudier, comme on l'a déjà invoqué plein de fois, réduire les coûts facturés à la STEP, parce qu'on assomme notamment

les ménages à une et deux personnes. Et puis, d'autre part, pouvoir utiliser ce fonds STEP en attribuant dans le cadre du budget, on le verra à la Commission financière, déjà un produit avant de commencer l'année. On a un million, donc si on est sur 10 ans 100'000 ou sur 5 ans 200'000, ça nous permettra clairement, à ce moment-là, de réduire les coûts de la STEP. Cette démarche n'est pas applicable au service de l'eau, puisque le service de l'eau est déficitaire et qu'on n'a pas de fonds à disposition. Mais pour la STEP, on peut se permettre de faire quelque chose. C'est un cri du fond du cœur pour aider les personnes qui sont seules ou qui vivent à deux, qui ont vraiment eu une explosion de leurs coûts sur leur facture d'eau et de la STEP. Et ça, c'est un des moyens faciles d'y remédier sans mettre en péril les objectifs d'un service communal.

Monsieur Germain Jobin : je n'ai pas tout compris, Yann. Je ne suis pas comptable. Si on ne le met pas sur un compte de prévoyance en cas de déficit, qu'on ne peut plus servir, on le met où alors ? En réserve : en caisse, sur un compte ?

Monsieur Yann Chappatte : non, tout simplement, ce n'est qu'un jeu d'écritures comptables. C'est-à-dire, soit il est porté au résultat annuel cumulé des années antérieures, soit on a une réserve spécifique au bilan. Mais dans les fonds, ça n'a aucun impact, puisque dans les deux cas, ils sont dans la fortune, respectivement, dans le capital propre de la Commune. Ce n'est qu'un jeu d'écritures, mais c'est beaucoup plus simple de laisser globalement, d'autant plus qu'on ne fausse pas de résultat, on n'a pas un résultat différent cette année pour la comparabilité des exercices futurs. Moi, je n'ai à aucun moment compris quelles ont été les démarches faites dans les communes. Encore une fois, s'il y avait un frein à l'endettement, si on était à la Confédération, si on était au Canton, il y a d'autres cantons qui appliquent ça, éventuellement des grandes communes en Suisse allemande, mais à ma connaissance dans le Jura, il y a peu ou pas du tout de communes, et donc je ne vois pas à quoi ça sert, sincèrement, puisque, et c'est très important de le préciser, ça n'a aucun impact sur la péréquation financière. Donc ce n'est pas un avantage qui nous permettrait de payer moins au niveau de la contribution qu'on ferait aux autres communes. Ça, c'est l'élément extrêmement important dans la prise de décision.

Au vote, la proposition du Conseil communal d'attribuer un million au fonds de politique budgétaire obtient les résultats suivants :

- Oui : 0

Au vote, la proposition de la Commission financière de ne pas attribuer ce million au fonds de politique budgétaire obtient les résultats suivants :

- Oui : 15
- Non : 0
- Abstentions : 3

Au vote, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

8. Commission spéciale « analyse organisation communale » - Etat d'avancement des travaux

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je n'ai rien à dire de spécial. C'est le Conseil général qui peut décider de cette histoire. C'est vous qui l'avez proposée, c'est vous qui avez fait ces commissions, nous on subit et on suit la chose. On n'a rien à dire.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Urs Moser : je vais passer 4 points sur cette situation actuelle : situation de départ, cadre de travail et ressources, travaux en cours, avancement et perspectives. Rappel situation de départ. Les membres élus par le Conseil général du 30 mars 2026 : Marcel Barthoulot, Stéphane Gattoni, moi-même. Les membres nommés par le Conseil communal, pour le Conseil communal Gabriel

Bilat, Maire, représentante de l'administration Elodie Evard. Les missions et objectifs, je ne vais pas aller dans les détails. Il s'agit d'analyser la situation, proposer des mesures d'amélioration à court et moyen terme. Ensuite, le cadre de travail et le contexte. J'ai déjà mentionné le cahier des charges. On a eu assez facilement accès à tous les éléments, informations qu'on recherchait, je remercie les membres de l'administration de la disponibilité, de la contribution des collaboratrices de l'administration. La difficulté, le frein qu'on a c'est qu'il faut des ressources en temps des membres de la Commission spéciale. Avec deux membres du Conseil général et un membre de l'extérieur, on essaie de ne pas trop solliciter ni le Maire, ni la représentante de l'administration. En termes d'organisation, on a eu une première séance le 21.4.2026, on a fait la constitution de la Commission, on s'est organisés. J'ai pris la Présidence et Elodie a été d'accord de faire le PV, c'est donc la sollicitation qu'on demande à cette personne-là, plus évidemment l'accès aux informations qu'on demande. On a aussi eu des entretiens. En trois mois, on a eu trois séances. On traite les points à peu près dans cette priorité ici. On a déjà bien avancé sur l'analyse des heures supplémentaires en se basant sur les valeurs 2024 et 2025 avec une analyse fine avec les paramètres des diverses absences. Il y a eu divers échanges avec les collaboratrices. Le résultat qu'on cherche, c'est de pouvoir faire une projection, une estimation des besoins futurs en ressources humaines pour l'administration pour l'année 2027 et après pour le futur où il y aura aussi un lien avec la Commission 7 à 5 puisqu'avec cinq conseillers à la place de 7 l'administration communale sera un peu plus chargée puisque certaines tâches lui reviendront pour soutenir et appuyer les futurs Conseillers communaux. Il y a aussi les cahiers des charges. Une première analyse est faite. Le constat : il y a une nécessité de les réviser, structure, contenu, répartition des tâches. On s'est arrêté pour l'instant à ce constat parce qu'on a deux autres points sur le feu. On a un inventaire très détaillé de l'ensemble des tâches de l'administration établi par l'équipe de l'administration, en deux temps, avril un premier jet et suite à des questions et suggestions de notre part, une deuxième version au mois de mai. L'analyse devra voir comment les structurer, comment consolider les tâches, croiser ces informations avec les cahiers des charges parce que la finalité c'est de voir est-ce que les cahiers des charges comprennent des tâches qui sont obsolètes, quelles sont les nouvelles tâches qu'il faut intégrer dans un cahier des charges. On doit vérifier ça. Parallèlement, par poste de travail, on a demandé aux collaboratrices des relevés des heures par fonction, c'est en cours jusqu'au début des vacances. Et puis là aussi on pourra analyser et étudier l'équilibre, la cohérence avec les lettres B et C. Il y a pas mal de choses à croiser pour se forger une idée, où sont les failles, où est-ce qu'il y a de la masse, la marge de manœuvre et où est-ce qu'il y a des besoins réels qu'il faut prendre au sérieux pour éviter de futures heures supplémentaires. Donc, il y aura une mise en valeur des résultats. L'idée c'est d'arriver à un tableau, une matrice avec attribution des tâches, une vue d'ensemble par fonction pour pouvoir en déduire des informations pour établir des cahiers des charges. Mais évidemment là aussi comme déjà mentionné les liens avec la répartition des tâches entre administration et membres CC et aussi avec la vision : qu'est-ce qu'il faut prévoir pour 2028. Quel avancement ? Le challenge comme mentionné c'est un travail assez chronophage. Il faut trouver un équilibre avec nos besoins, la Commission dont les ressources sont aussi limitées. Il y a une nécessité de croiser toutes ces informations qui étaient sur le slide précédent pour ne pas tomber dans des pièges et faire des interprétations hâtives. Donc, il faut vraiment faire très attention. Prochaines étapes dès juillet : finaliser l'analyse des heures supplémentaires, creuser encore quelques interrogations, analyser les tâches avec tous ces éléments que j'ai mentionnés avant, finaliser l'appréciation de l'utilité de certaines tâches, développer la matrice que j'ai déjà mentionnée et réaliser les cahiers des charges. Les échéances. On va faire les analyses de toutes ces informations durant l'été. On a une prochaine séance le 20 août 2026, un prochain compte rendu lors de la prochaine séance du Conseil général le 14.09.2026 et un rapport final pour le quatrième trimestre. Et en parallèle, on va chercher les passerelles, identifier les échanges d'informations nécessaires avec la Commission 7 à 5.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : s'il n'y a pas de question ou de remarque pour ce point, merci Urs pour cette présentation.

Entrée en matière.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Yann Chappatte : merci pour cette prise de parole donnée. Effectivement, je vais vous faire un rapport. On s'est mis d'accord pour avoir un mode de présentation uniforme ce soir. Donc, vous retrouvez la même structure, ce qui est important pour que vous suiviez, c'est plus facile pour ceux qui ne sont pas directement concernés. Donc, ce soir, quatre points vous seront présentés par rapport à l'évolution de cette commission, tout d'abord un rappel de la situation de départ, cadre de travail et ressources, actions en cours et avancement et perspectives. D'abord, pour le rappel de la situation de départ, la Commission spéciale a été élue par le Conseil général du 30 mars 2026. Elle est constituée d'Alexandre Bossart, Urs Moser, moi-même et de membres qui sont nommés par le Conseil communal, à savoir pour le représentant du Conseil communal, Martial Farine et pour la représentante de l'administration, Séverine Bippert. Mission et objectifs. Donc, c'est une analyse de la situation, évidemment, selon le cahier des charges que vous avez validé, c'est l'organisation actuelle de la structure des dicastères au Conseil communal ainsi que la structure des commissions. Et c'est le point le plus important : proposer un mode de fonctionnement pour la prochaine législature avec une structure à cinq dicastères et l'imbrication des commissions. Cadre de travail et ressources, on a travaillé évidemment avec le cahier des charges que vous avez approuvé et puis un travail personnel de réflexion et d'appréciation qui est fait entre les séances. Entre chaque séance, il y a des devoirs à la maison pour les membres de la Commission qu'on met en commun lors de nos séances pour pouvoir avancer plus rapidement et évidemment réduire le nombre de séances et puis avoir de l'efficacité. La première réunion a eu lieu le 1^{er} mai 2026, où on s'est constitué, organisé avec la Présidence qui m'a été remise et le procès-verbal qui est pris par Séverine Bippert. À ce jour, trois séances ont été faites, à peu près une par mois. En cours, qu'est-ce qu'on est en train de faire ? La première chose, c'était l'analyse préalable. On a fait l'appréciation individuelle de la structure actuelle. Chacun a fait des approches très différentes. C'est ça qui était le plus intéressant, c'est qu'on n'a pas fixé de règles avec la première séance et chacun a pu aller imaginer comme il voulait. Donc, on a eu beaucoup de cas de figure, une analyse des dicastères actuels, une réflexion plus sur une base zéro, c'est-à-dire en ne considérant rien. Une autre personne a audité les membres du Conseil communal. Il y a beaucoup de démarches qui ont été faites, ce qui nous a permis d'avoir après une vue complète. Étonnement, les constats, les visions arrivent à la même conclusion, mais évidemment avec des nuances. Je rappelle que le but, c'est de pouvoir fonctionner à 5 membres au sein du Conseil communal le 1^{er} janvier 2028. Pour la structure des dicastères, l'analyse a été réalisée. On est en train actuellement de construire le projet de cette structure des dicastères. On est globalement bien avancés sur ce point B. Pour le point C, l'organisation des commissions, on a analysé aussi les commissions qui existaient, comment elles fonctionnaient. On a envisagé plusieurs scénarios et à ce jour, on va tendre vers une décision pour les commissions lorsqu'on aura pu valider une structure des dicastères. Les points importants ou challenges qu'on a, c'est l'imbrication des dicastères avec les commissions, parce qu'on a tout de suite constaté cette problématique. Également, notre intégration des travaux et des réflexions qui seront faites par la Commission spéciale analyse, organisation et administration, parce qu'il y aura des impacts de la vision qu'on aura nous envers cette commission. Et évidemment, l'inverse aussi, et peut-être encore de façon plus marquée. Et puis, le besoin de croiser tous les éléments, parce qu'il y a aussi d'autres éléments qui entrent en ligne de compte, notamment, évidemment, le fonctionnement de l'organisation, particulièrement de l'administration, mais aussi de certains services communaux qui sont consommateurs de commissions communales. Les prochaines étapes, c'est dès juillet, prochaine séance tout bientôt. Le but, c'est donc d'aboutir à cette structure à 5 dicastères. Et puis, également, déterminer l'organisation des commissions communales permanentes. Donc là, il est possible qu'on propose également des changements. Les échéances, on va aussi également travailler durant l'été. La prochaine séance de la Commission spéciale 7 à 5 sera le 8 juillet. Et puis, on vous fera un compte-rendu lors de la

prochaine séance du Conseil général du 14 septembre, avec l'intention, évidemment, en fonction de l'avancement des différentes commissions, un rapport final pour le quatrième trimestre 2026. Voilà, nous sommes à votre écoute pour les questions ou remarques concernant l'état d'avancement de cette commission 7 à 5.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : merci pour la présentation.

10. Motion du groupe PS/Les Verts « Le prix de l'eau, hors de prix ? »
--

Entrée en matière.

Monsieur Raphaël Schärz : prise de position sur la motion du groupe PS/Les Verts intitulée « Le prix de l'eau, hors de prix ? ». Déposée le 30 mars 2026, la motion est recevable sur la forme et a été déposée selon les règles usuelles. C'est pour cela que le Conseil communal recommande l'entrée en matière.

Monsieur Paul Boillat : le problème que souligne cette motion est tout à fait réel, comme l'a souligné tout à l'heure Yann. En fait, la participation communale au nouveau fonds cantonal est mise essentiellement à la charge des petits consommateurs, soit des personnes seules, des retraités, des petites familles. Mais la proposition contenue dans la motion ne paraît pas vraiment corriger la situation. Elle risque même de l'aggraver. Il n'en reste pas moins qu'il faut corriger le système rapidement pour que nous puissions en être soulagés lorsque nous traiterons le budget 2026 en principe en fin d'année. Il faut donc immédiatement réétudier notre système de barèmes qui doit être plus équitable et devrait tendre la proportionnalité d'après la consommation de chacun. C'est pourquoi le Groupe PCSI propose aux motionnaires de convertir leur motion en postulat. Et puis, s'ils l'acceptent, notre Groupe acceptera l'entrée en matière et ensuite le postulat PS/Verts.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : conformément à l'article 30 alinéa 10 du Règlement du Conseil général, on peut effectivement transformer une motion en postulat. Les motionnaires sont-ils d'accord avec ceci ?

Monsieur Pierre-Yves Dubois : lorsque de nombreux concitoyens issus de ménages avec peu de personnes, surtout âgées et aux revenus souvent limités, ont reçu leur dernière facture pour l'approvisionnement en eau, ils ont été, selon leur dire, quasi assommés. Effectivement, il nous est apparu que le nouveau mode de facturation est injuste, inéquitable pour les petits consommateurs qui paient l'eau plus chère que ceux qui consomment beaucoup. Nous sommes bien conscients que la création du fonds obligatoire de renouvellement des infrastructures ne permettra pas de revenir aux anciens prix, mais l'ampleur de l'augmentation ne doit pas être supportée aussi inégalement. Je remercie le Bureau du Conseil qui a été sensible à la question et qui a accepté qu'on traite la motion dans les meilleurs délais en la mettant en discussion ce soir déjà. Je suis persuadé que dans notre Conseil général, beaucoup d'entre vous, Mesdames, Messieurs, chers collègues, estimez qu'il y a quelque chose à rectifier dans une tarification aux conséquences si fâcheuses pour les petits consommateurs. Avec notre motion, nous proposons une piste pour remédier à l'injustice de la situation. Du moment que Monsieur Boillat propose de transformer le postulat, nous sommes d'accord car nous visons les mêmes buts. Ce que nous souhaitons, c'est que l'étude soit rapide et que l'année prochaine, déjà au moment du budget, on soit face à des tarifs rectifiés. Donc nous acceptons, je dirais même avec plaisir, de transformer notre motion en postulat.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : dans la mesure où le groupe PS/Les Verts accepte de transformer la motion en postulat, encore une fois selon l'article 30 alinéa 10 c'est possible, on vote l'entrée en matière pour un postulat et non pour une motion.

L'entrée en matière pour un postulat est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Raphaël Schärz : le Secrétariat communal a reçu plusieurs réclamations de personnes qui ont vu leur facture d'eau augmenter de façon très importante suite à l'adaptation des nouveaux règlements tarifaires RETE et RAEP. Le postulat demande une modification de calcul du prix de l'eau en calculant la taxe fondée sur le diamètre du compteur d'eau et un prix fixe du mètre cube.

Cette manière de faire est en vigueur au Noirmont et à Saignelégier par exemple. Actuellement, selon notre règlement adopté par le Conseil général le 26 février 2024, le prix de l'eau est calculé selon la taxe de base qui augmente en fonction de la quantité d'eau consommée, à quoi s'ajoute une taxe de consommation qui est dégressive en fonction des volumes consommés. La Directive cantonale « Financement de l'assainissement des eaux » fixe les modalités de calcul. La taxe de base doit couvrir 30% des charges de l'approvisionnement, la taxe de consommation doit couvrir les 70% restants. Le Conseil communal est majoritairement favorable à cette motion. Cependant, il rend attentif au fait que nous devons alimenter le fonds destiné à l'entretien des installations. En cas d'acceptation de la motion, une modélisation adéquate devra être faite pour que nous puissions payer l'eau au SEF et pour alimenter le fonds. Notons que le fonds de l'eau propre présente un déficit depuis plusieurs années, et selon les recommandations de la fiduciaire, cette situation devra être corrigée d'ici 2028 en remboursant un montant de 118'000 francs, soit en diminuant les coûts, soit en augmentant les recettes. En tenant compte de ces éléments, il est possible de changer la tarification.

Monsieur Paul-Henri Jobin : j'aurais deux recommandations. Pour moi, se caler sur le diamètre d'un compteur, ça me paraît être une ineptie, parce que la consommation peut être plus élevée ou plus basse que le compteur qui a été installé à l'époque. Je pense qu'il faut rester sur une taxe de consommation. Après, que le prix de l'eau soit le même pour tout le monde, ça ne me pose pas de problème. Un autre point que j'aimerais souligner, c'est que certes, l'approvisionnement en eau, ça fait une claque à certaines personnes, mais je pense que l'épuration aussi. On a ce fonds, cet ancien fonds d'environ un million. Je pense que là, il y aurait aussi du potentiel d'économie pour les ménages à deux ou trois personnes ou retraitées. Je pense qu'il faut qu'on s'attelle à la révision de ces deux règlements conjointement.

Monsieur Jean-Maurice Jobin : effectivement, l'aspect diamètre du compteur, c'est aussi un système qui est arbitraire. Il y a des abonnés qui se sont vu imposer des compteurs de grand diamètre parce qu'ils ont tout simplement une défense incendie. Et puis, ils sont peut-être deux ou trois personnes également. Donc, on va recréer aussi des inégalités. Le diamètre du compteur, sachant que 90% de nos abonnés ont des compteurs de diamètre trois quarts, DN20, ça n'existe pas plus petit. On ne peut pas dire à deux personnes, je mets un compteur qui est grand comme le petit doigt. Ce n'est pas possible. Donc, il y a aussi une part arbitraire dans le choix du système par diamètre de compteur. Ça, c'est un peu un sujet qui est émotionnel, qui n'est pas lié aux Bois. Je sais que le Canton de Berne a un système où c'est au nombre de robinets. Là aussi, il y a des familles où ils étaient cinq, six, les enfants sont partis, les parents se retrouvent à deux avec trois salles de bain. Donc, là aussi, une inégalité qui se recrée. Donc, le juste milieu, placer les curseurs aux bons endroits, c'est quelque chose d'extrêmement difficile. Moi, j'ai fait le calcul avec ce que je payais, avec l'ancien tarif et puis le nouveau tarif, donc une famille de cinq personnes. Effectivement, j'arrive à une augmentation en pourcents de 37 %, mais ça représente 35 centimes par jour. Dans la même période, j'ai payé pour une année un abonnement de téléphone, Internet, machin, truc, à 1'200 balles chez Swisscom. Donc, il y a toujours cet aspect émotionnel avec l'eau, mais il faut garder dans l'optique, dans l'idée que l'eau, on appelle ça l'or bleu, ce n'est pas pour rien. On ne peut pas avoir de l'or au prix de la vieille ferraille. Donc, on ne va pas pouvoir revenir à une tarification telle qu'elle se faisait du temps de nos parents ou grands-parents. Maintenant, le but de la commission, je pense que c'est un travail qui doit se gérer en commission, c'est de trouver un système où on va placer les curseurs à des endroits un petit peu plus réalistes. Que le dossier revienne en commission, ça, ça me paraît une évidence. Par contre, de faire un nouveau tarif avec les diamètres des compteurs, ça, ça me paraît aussi une inégalité.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : nous nous rendons tout à fait aux explications données et j'ai tout à l'heure argumenté en disant que c'était une piste que nous offrions. Nous savons qu'une motion a un caractère impératif, contraignant et c'est une bonne chose, finalement, de la transformer en postulat. Et j'espère que nous arriverons, comme il a été évoqué, à rectifier ces tarifs qui, à l'évidence, sont une aberration pour l'instant.

Monsieur Antoine Claude : on parle de diamètre de tuyau, de petit diamètre, de grand diamètre. Est-ce qu'on ne peut pas prendre comme base, fixer une base avec les tarifs sur la consommation de

chacun, tout simplement ? Adapter les tarifs par rapport à la consommation, ce qui me semblerait être le plus juste., le plus facile.

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le but de la taxe de base est de faire que les petits consommateurs contribuent à l'entretien du réseau. Donc, ne jouer que sur le prix de l'eau, ce n'est déjà pas légal. Les lois sont faites pour supprimer ce genre de choses. Donc, il faut trouver après, justement, le juste milieu entre taxe de base et prix du mètre cube.

Monsieur Urs Moser : je tiens juste à vous rendre attentifs à un problème que je vois. J'ai entendu qu'il y a une certaine urgence. Je vois les problèmes qu'a soulevés Jean-Maurice. Le budget 2027 doit être voté à peu près mi-décembre. Ça veut dire qu'il faut que la Commission des finances soit prête avec l'administration à peu près à mi-novembre. Le temps que l'été passe on sera à mi-août. Il restera très peu de temps pour régler un problème aussi complexe, quand même assez ardu. Donc, je ne dénigre pas l'urgence et l'importance, mais ne nous fixons pas des échéances trop ambitieuses qu'on ne pourra de toute façon pas tenir. Juste pour relativiser un peu qu'est-ce qui est faisable et en quels termes. Donc là, il faut chercher une solution, je ne m'y oppose pas du tout. Je comprends le problème, mais je pense que pour le budget 2027, ce sera assez compliqué.

Monsieur Paul-Henri Jobin : ce n'est pas une question, c'est une remarque à la suite de la remarque de Urs. Je ne pense pas que ça sera voté dans le cadre du budget. C'est une révision de règlement. Le tarif de l'eau fait partie du règlement en approvisionnement en eau potable. Les eaux usées la même chose. Donc je pense qu'on peut les voter pas forcément au budget, mais plus tard et imaginer que l'entrée en force soit rétroactive au 1^{er} janvier 2027.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : le point était d'accepter la motion qui a été transformée en postulat. Ceci a été accepté. On a un petit peu débattu des questions concernant ce prix de l'eau, mais ce n'est pas ici et ce soir qu'on va définir un nouveau tarif. Dans la mesure où le postulat a été accepté, je propose qu'on passe au point 11.

Monsieur Yann Chappatte : je me permets juste d'intervenir pour la bonne forme. Est-ce qu'on peut voter quand même cette approbation de postulat pour que ce soit confirmé ? Parce qu'on a approuvé la transformation, mais pas directement le postulat.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : c'est juste, merci pour cette remarque. Effectivement, on a approuvé l'entrée en matière, mais on n'a pas approuvé la transformation en postulat par tous les membres du Conseil. Je m'excuse pour ce lapsus.

Au vote, le postulat du Groupe PS/Les Verts pour le prix de l'eau hors de prix est accepté à l'unanimité.

11. Initiative sur la liberté de circuler

Entrée en matière.

Monsieur Jean-Marc Boichat : l'initiative demande l'ajout d'un article au Règlement communal sur les constructions. Pour résumer l'article proposé, il s'agirait d'ouvrir sans restriction les routes et chemins. Cependant des exceptions sont prévues dans les alinéas de l'article.

Monsieur Paul Boillat : le droit d'initiative populaire existe aussi au niveau communal, même si cet instrument des droits politiques n'est pas très souvent utilisé à ce niveau. Pour mémoire, il s'agit d'une proposition initiée par un groupe de citoyens puis signée par au moins 10% du corps électoral. Dans le délai d'un an après le dépôt de l'initiative au Secrétariat communal, le Conseil général est appelé à se prononcer. S'il accepte l'initiative, elle entre en vigueur. S'il la refuse, c'est au tour de la population de se prononcer par scrutin populaire. Nous connaissons deux types d'initiatives. Celle rédigée en termes généraux, qui enjoint le Conseil communal de donner suite à la proposition par les voies et moyens qu'il juge opportuns. Et celle rédigée de toutes pièces, c'est-à-dire qui contient un texte formulé. Dans ce cas, le Conseil communal doit inclure les dispositions qu'elle contient dans le ou les règlements communaux concernés. L'initiative qui nous est soumise ce soir contient bien un texte formulé de toutes pièces. Dans ce cas, nous devons l'accepter ou la refuser sans pouvoir la modifier de quelle manière que ce soit. Les modalités que je viens de rappeler sont spécifiées dans la Loi cantonale sur les droits politiques et dans notre Règlement d'organisation

communal. Le processus qui a abouti à la présente initiative a en fait débuté en automne 2023. À ce moment-là, les deux Syndicats de chemins communaux arrivaient au terme de leurs travaux de rénovation des chemins ruraux. Pour ce faire, ils venaient de dépenser quelques 17 millions d'argent public. Avant de se dissoudre et sur forte incitation du Canton, ils ont demandé à la Commune de reprendre l'entretien de tous ces chemins. Le Conseil général du 20 novembre 2023 a accepté cette nouvelle charge qui est venue s'ajouter à l'entretien de tous les autres chemins de la Commune, soit au total plusieurs dizaines de kilomètres de voies circulables. Un mois après ce Conseil général, les interdictions de circuler ont fleuri un peu partout sur les chemins de la Commune. Le Conseil général s'était prononcé sans avoir connaissance de cette intention, sans quoi la proposition que la Commune reprenne l'entretien de tous ces chemins aurait probablement échoué. Dans la population, ces nouvelles restrictions ont soulevé une vague d'indignation. Plusieurs citoyens se sont alors opposés à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement d'entretien des chemins. Le dialogue a été recherché auprès des différentes parties qui avaient fomenté les interdictions de circuler, avec l'idée de trouver un compromis. Peine perdue, partout on est resté sourd au mécontentement populaire. C'est alors qu'un comité d'initiative s'est constitué, et que la présente initiative a été élaborée en vouant un soin particulier à la rendre compatible avec les nombreux textes légaux en vigueur. En quelques semaines, le tiers du corps électoral des Bois a signé l'initiative, qui a été déposée le 30 juin 2025, munie de 321 signatures. Le texte qui nous est soumis ce soir porte donc la volonté explicite d'une grande partie de la population qui veut pouvoir continuer de profiter du réseau des chemins dans la Commune, réseau que les contribuables ont largement financé, et que la Commune entretient essentiellement avec l'argent public. En conséquence, le groupe PCSI soutient l'entrée en matière, sans restriction, et vous invite à faire de même.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée avec les résultats suivants :

- Oui : 16
- Non : 1
- Abstention : 1

Débat de fond.

Monsieur Jean-Marc Boichat : renseignements pris auprès de l'Office de l'environnement, ce service n'autorisera en aucun cas la circulation sur les chemins forestiers. La loi fédérale est claire sur le sujet et énumère les exceptions dans celle-ci. La législation prévoit la possibilité pour les communes de demander, à certaines conditions, l'ouverture de chemins forestiers menant à des zones de détente reconnues telles qu'un abri forestier à caractère public, à condition qu'aucun intérêt public ne s'y oppose. La demande de l'argumentation est donc satisfaite sur ce point. D'autre part, les exceptions prévues par les initiants pourraient permettre au Conseil communal de restreindre la liberté de circuler en contradiction au but de l'initiative elle-même. Les exceptions risquent d'être plus nombreuses que les chemins autorisés à la circulation. Le Conseil communal demande que le Conseil général se renseigne auprès des divers services concernés, l'Office de l'environnement, le Service du développement territorial, l'économie rurale, le Service juridique par cette initiative, quant à la légalité de celle-ci. Position du Conseil communal : compte tenu des contraintes découlant du droit supérieur, le Conseil communal ne peut pas accepter cette initiative en l'état. Il est toutefois disposé à entreprendre les démarches nécessaires afin de solliciter l'octroi d'autorisation d'accès aux cabanes forestières.

Monsieur Paul Boillat : la présente initiative demande qu'un nouvel article 37a soit ajouté au Règlement communal sur les constructions. Le texte proposé pose le principe que, dans la Commune des Bois, les chemins communaux et les chemins privés affectés à l'usage général soient ouverts à la circulation. Selon la Loi cantonale sur la construction et l'entretien des routes, les chemins communaux sont ceux qui appartiennent à la Commune et à la Deuxième section. Les chemins privés affectés à l'usage général sont ceux établis sur des bienfonds privés mais utilisés par le public, par exemple par convention, par servitude, selon le droit coutumier ou bien simplement parce qu'il en est ainsi depuis très longtemps. L'initiative comporte aussi une liste exhaustive d'exceptions pour tenir compte des situations dans lesquelles il serait tout de même raisonnable de restreindre ou même

d'interdire la possibilité de circuler ou bien parce qu'une disposition légale de droit supérieur l'imposerait. Ce serait le cas, par exemple, si un danger grave menaçait les usagers ou bien parce que l'état d'un chemin ne permettrait pas d'y circuler en sécurité ou bien parce que son gabarit limiterait les dimensions des véhicules ou encore parce que l'écoulement des produits transportés par les véhicules risquerait de polluer gravement l'environnement. Par voie de presse et lors de notre séance du 29 septembre 2025, Monsieur le Maire dit avoir été interpellé plusieurs fois par un fonctionnaire de l'Office de l'environnement prétendant en substance que les chemins de notre commune seraient des chemins forestiers interdits à la circulation et prétendant que l'initiative ne serait pas conforme au droit. Si l'un ou l'autre de ces chemins devait être effectivement qualifié de forestier, et bien l'initiative le prévoit et ne s'y oppose pas. Mais précisons toutefois les quatre points suivants. Premièrement, un chemin ne peut être qualifié de forestier que s'il répond à la définition qu'en fait la Loi cantonale sur les forêts et sous ce jour, il apparaît que la Commune des Bois ne comporte probablement aucun chemin forestier. Deuxièmement, en matière de chemin, l'organe cantonal de tutelle est, selon la loi, le Service des infrastructures. Le Service de l'environnement n'a aucune prérogative en ce domaine. Ses interventions intempestives relèvent de l'enfumage. Mal fondées et contraires au droit, elles doivent cesser, sans quoi les tribunaux pourraient être saisis. Troisièmement, en matière forestière, rappelons aussi que la Loi fédérale sur les forêts fait obligation au Canton de veiller à ce que les forêts soient accessibles au public. Ce n'est certainement pas en interdisant les routes qui peuvent y conduire qu'on obéirait à cette injonction. Quatrièmement, à tous les échelons du droit suisse, la liberté de déplacement de chacun est affirmée. Dans le Code civil, il est même notamment précisé que chacun a libre accès aux forêts et pâturages d'autrui et peut s'approprier baies, champignons et autres menus fruits sauvages conformément à l'usage local. Pour relier le village et les nombreux hameaux et lieux-dits, un réseau de chemins bien entretenus et toujours ouverts à la circulation est nécessaire. Il faut que chacun puisse se déplacer rapidement, selon ses besoins et son temps disponible, peu importe sa condition. Il n'est pas admissible de pénaliser en particulier les familles, les personnes âgées ou les personnes handicapées. Les entraves à la circulation injustifiées empêchent l'exercice des libertés individuelles et réduisent les contacts entre les gens. C'est en se côtoyant, en se déplaçant les uns chez les autres et en s'entraidant que nos prédécesseurs ont pu nous léguer la Commune des Bois telle qu'elle est aujourd'hui. D'aussi loin qu'on regarde, notre vaste et très ancien réseau de chemins sert la communauté dans son ensemble et l'usage lui appartient. Mesdames et Messieurs, restons unis et préservons nos libertés. Le Groupe PCSI partage ces arguments, acceptera l'initiative sans réserve et vous invite à en faire de même.

Monsieur Raphaël Schärz : moi j'aimerais rebondir sur 2-3 choses qui ont été dites par Monsieur Boillat. Notamment quand il dit que c'est vrai que la Commune a repris ces chemins et qu'il dit que c'est la collectivité qui finance l'entretien de ces chemins. Ce n'est pas tout à fait vrai. Il faut savoir qu'une participation des propriétaires finance aussi ces chemins, sauf erreur 25 francs par hectare. Il faut savoir qu'il y a 2-3 oppositions qui ont été conditionnées à cause de la réfection des chemins. C'est une condition pour que les oppositions soient levées. Moi ça me surprend aussi cette initiative quand on a eu une question orale l'année passée quant aux raves partys, avec cette initiative, on n'a plus aucune marge de manœuvre au Conseil communal pour interdire ce genre de choses.

Monsieur Germain Jobin : je voulais juste clarifier quelque chose. Je fais partie du Syndicat 2 de chemins. On a fondé ce syndicat pour pouvoir toucher des subventions cantonales et fédérales. Les subventions cantonales étaient environ de 30-32%, fédérales la même chose, plus quelques pourcents supplémentaires par rapport à la biodiversité, des trucs comme ça. En plus, la Commune a payé 15% au lieu de 7 qui était obligatoire, 7,5 je dirais. Et puis le reste, les 20% ont été payés par les privés. Il y a certains privés qui sont seuls dans des bouts de chemin, ça leur a fait quand même plusieurs dizaines, je ne sais pas moi, 30-40'000 francs, je n'ai pas les détails. Ils ont payé ce qui restait tous seuls. Après, c'est la Commune qui les reprend. Comme Raphaël l'a dit, chaque agriculteur devra payer 25 francs par hectare et puis la moitié de cette somme pour les forêts. Et puis l'interdiction de circuler a paru sur la feuille officielle, je n'ai pas les dates, je n'ai pas préparé ça, je m'en excuse. Et puis c'est toujours la même chose, c'est à cause de quelques abus qu'on arrive à des trucs comme ça. C'est vrai que j'ai du mal à comprendre qu'on interdise tout, mais il y a des chasseurs qui descendent, je suis désolé, mais trois fois par jour dans la côte, je ne sais pas ce qu'ils vont faire.

On n'a jamais empêché les personnes d'aller aux champignons, c'est pour limiter le trafic. C'est tout ce que je voulais dire comme information.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : j'aimerais apporter des compléments d'information. Quand on a reçu cette initiative, on s'est dit qu'on voulait mettre des panneaux pour l'accès aux cabanes forestières, où les gens aiment aller pique-niquer. Alors, on a mis des panneaux, Fromont autorisé, Cul des Prés autorisé, à deux ou trois places. On a reçu un téléphone de l'Office des eaux sur plainte du Garde-forestier, entre autres. L'Office des eaux nous a menacés de porter plainte contre la Commune des Bois si on ne les enlevait pas et on a dû les enlever, selon les lois forestières. C'est ce que je voulais vous apporter comme complément d'information. C'est vrai que ça serait bien qu'on puisse accéder à nos cabanes forestières. Je n'en démords pas.

Monsieur Paul-Henri Jobin : j'ai juste une remarque par rapport à l'entretien. C'est une somme non négligeable qui sera facturée aux différents propriétaires fonciers, aussi bien agricoles que forestiers, mais aussi aux personnes qui vivent en dehors des zones de hameau. Je pense que si on accepte cette initiative, il faut aller au bout des choses. On assume, on veut aller tout partout. On veut pouvoir prendre sa voiture, aller parquer sous le premier sapin pour pouvoir aller faire une balade. Il faut assumer ça jusqu'au bout. Il faut que la collectivité prenne en charge l'entièreté de l'entretien, pas seulement le 60% comme c'est proposé par le règlement qui fait foi.

Monsieur Raphaël Schärz : comme ça a été dit, il y a deux chemins qui seraient concernés. Celui qui va à La Broche et celui qui descend aux Prés-Derrière. Actuellement, celui qui voudrait aller se promener, aller cueillir de l'ail sauvage par exemple à la Combe Sarrazin, il n'y a pas de place de parc qui existerait au bout du chemin des Prés-Derrière. Est-ce que ce sera à la Commune d'acheter du terrain et d'aménager des places de parc ? Je ne sais pas si les initiants l'ont prévu.

Au vote, l'initiative obtient les résultats suivants et est donc refusée, la majorité n'ayant pas été atteinte :

- Oui : 8
- Non : 6
- Abstentions : 4

12. Discuter et approuver un investissement de CHF 73'000.00 pour la réfection de la route qui mène à Maison-Rouge et donner compétence au Conseil communal pour le financement

Entrée en matière.

Monsieur Jean-Marc Boichat : il y a environ 30 ans, suite à une opposition des citoyens des Rosées-Dessous concernant l'étroitesse de la route menant à Maison-Rouge, le Conseil communal de l'époque a procédé à son élargissement jusqu'au départ de la route menant à la Fondation pour le cheval permettant ainsi aux cars de croiser plus facilement. Je demande l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Jean-Marc Boichat : les années ont passé et cette route est dans un piteux état et même dangereuse pour les piétons, les poussettes, les voitures et cars. Le Conseil communal vous propose de refaire cette route sur une longueur d'environ 300 mètres, coffre compris, ce qui n'est pas le cas maintenant. Le coût total de ces travaux est de 73'710 francs. Ils seront réalisés par l'entreprise FMGC du Noirmont. Après plusieurs séances avec M. Pierre-Alain Rom, Président de la Fondation pour le cheval, le Comité de la Fondation a décidé de nous donner une subvention de 30'000 francs. Avec ce magnifique geste, il restera à la Commune une facture de 43'710.20 francs.

Monsieur Paul Boillat : je ne suis pas opposé à la réfection de cette route, bien au contraire. Mais je n'ai pas très bien compris ce qu'on veut y faire. Elle est en béton ?

Monsieur Jean-Marc Boichat : non, elle n'est pas en béton. Ce qui est abîmé est en bitume.

Monsieur Paul Boillat : la route qui est en bon état est en béton. mais elle a été élargie par une bande asphaltée qui est dégradée. En lisant le devis, je n'ai pas bien compris quelles solutions on va

appliquer. S'il s'agit de poser du bitume sur toute la largeur, sans ôter totalement le béton, c'est peine perdue parce que d'ici peu de temps, ça sera de nouveau décollé et il faudra commencer. A mon avis, il faut soit tout bétonner, toute la surface, ou alors tout asphalté, mais dans ce cas, il faut enlever la partie en béton. Je ne sais pas ce qui a été prévu.

Monsieur Jean-Marc Boichat : c'est prévu de refaire le coffre côté asphalté, mais pas de toucher au béton. Pas une couche comme il y avait avant. Techniquement, je pense que c'est possible. Peut-être que Pierre, qui connaît mieux que moi, peut dire quelque chose techniquement parlant.

Monsieur Pierre Stauffer : j'aimerais clarifier quelque chose. J'ai fait partie comme dirigeant de cette société FMGC et, depuis 2017, je me suis retiré. Je n'ai pas à me récuser aujourd'hui. Techniquement, qu'est-ce qui avait été réalisé ? Il y a la route en béton qui a 3 mètres de largeur et il y a environ 2 mètres, 2,5 mètres. C'est-à-dire, quand on me dit qu'il n'y a pas d'empierrement, je ne pense pas, il y a un empierrement, mais c'était un revêtement superficiel, une fine couche, c'est-à-dire du bitume avec deux épandages de gravillons, avec deux épandages de bitume. C'était vraiment à l'économie peut-être que ça avait été réalisé. Aujourd'hui, qu'est-ce qui est prévu ? Je dirais, soyez attentifs, si vraiment il y a le coffre à réfectionner ou pas, s'il y a une partie, c'est peut-être en faisant les travaux que ça peut se faire. Ensuite, en surface, sur ces 2 m ou 2,5 m, il est prévu de poser un béton bitumineux de 7 cm d'épaisseur. On parle d'enrobé bitumineux. J'ai regardé aussi les prix unitaires, car j'ai connaissance quand même des prix unitaires. Je dirais que ces prix unitaires correspondent au prix du marché que j'ai connu avec une majoration depuis que j'ai quitté, etc. Mais je crois que si la Fondation, aujourd'hui, veut mettre 30'000 francs, je pense qu'il faut accepter et aller de l'avant pour réaliser cette bande qui avait été faite pour que les véhicules puissent croiser du moment qu'il y avait cet afflux supplémentaire de circulation qu'il y avait sur Maison-Rouge.

Monsieur Stéphane Gattoni : je suis tout à fait favorable à la réfection de cette route, de savoir aussi, en fonction, je ne suis pas technicien de route, par rapport aux charges que doit prendre la zone bétonnée ou la zone bitumineuse. Mais est-ce qu'il serait opportun de séparer les modes de transport sur cette route en gardant une route pour les véhicules lourds, motorisés, et puis en signalant avec un marquage approprié la nouvelle zone pour la mobilité douce, poussettes, vélos, qui circulent aussi largement sur cette route, aux beaux jours en tout cas, et puis favoriser la sécurité de cet espace, et on endommagerait peut-être moins le bitume sur la partie bitumineuse, ce qui n'empêcherait pas de croiser, quand il y a un croisement nécessaire. Donc, si on peut ajouter au projet un marquage au sol, j'y serais favorable.

Monsieur Jean-Marc Boichat : je note.

Monsieur Urs Moser : oui, alors moi, je ne suis pas fondamentalement contre ce projet, mais je suis un peu gêné par deux affirmations que je trouve dans le texte. Je ne vais pas revenir là-dessus. J'ai le même doute que Pierre concernant le coffre, le fond de ce qu'il y a dessous, qu'on ne voit pas. Et je tiens quand même à vous préciser, je suis bien placé pour le savoir, c'est que j'étais à cette époque Directeur de la Fondation pour le cheval. C'est moi qui ai mené le dossier depuis l'offre jusqu'au décompte. Et c'est la Fondation pour le cheval qui a réalisé cet élargissement, et pas la Commune. La Commune était informée, mais le travail a été commandé par la Fondation pour le cheval. Petite précision, rien à voir, mais ça me gêne un peu d'avoir ici des affirmations que je ne partage pas. Je n'ai rien d'autre à dire. Je n'ai malheureusement plus accès aux écrits de la Fondation, mais il y avait eu une convention concernant l'entretien, dont la source m'échappe, parce que ça fait passé 20 ans que je ne suis plus Directeur de la Fondation pour le cheval.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : juste une remarque, si on veut ajouter un élément de marquage, ça va changer vraisemblablement le montant de l'offre, et donc c'est difficile de voter une offre maintenant à 73'000 francs, si on veut augmenter, si on veut rajouter des contraintes en plus.

Monsieur Urs Moser : je me permets quand même une remarque, parce que j'ai étudié en détail aussi l'offre, et il y a deux positions qui me gênent d'ailleurs aussi, il n'y a aucun démontage de béton à faire, et il n'y a pas de travaux de décapage de terre à faire, parce que la bande elle est définie, donc ça pourrait compenser. Il faudra faire attention lors de la réalisation de ne pas faire faire des travaux qui en principe ne sont pas nécessaires, et peut-être qu'il restera un petit quelque chose pour ce marquage.

Monsieur Athanase Kanimba : moi je voudrais vous rendre attentifs à la dangerosité de cet endroit, pour les piétons, pour les familles qui ont des poussettes, il y a à faire cet endroit, il faut le refaire, pour moi c'est dangereux.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : je vous propose 5 minutes de pause, juste le temps que je réfléchisse, comment est-ce qu'on vote ce point.

Interruption de séance.

Reprise des débats.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : donc, pour le point 12, discuter et approuver un investissement de 73'000 francs pour la réfection de la route de Maison-Rouge, avec la remarque de Monsieur Gattoni concernant le marquage, on propose de laisser le budget tel quel et d'approuver le point en l'état et de donner compétence au Conseil communal ultérieurement pour réaliser ces marquages avec les frais courants de l'entretien des chemins. Je propose donc qu'on vote ce point 12 tel qu'il est intitulé dans l'ordre du jour sans modification.

Au vote, le point 12 est accepté à l'unanimité.

13. Elections

- a) d'un membre pour la Commission de promotion économique
- b) d'un membre pour la Commission des structures d'accueil

a) Election d'un membre pour la Commission de promotion économique

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le Groupe Liste libre a l'avantage de proposer la candidature de Monsieur Anthony Héry. Celui-ci habite Les Bois depuis 4 ans, est marié, père d'une fille de 8 ans. De profession cuisinier, il a fonctionné comme cuisinier-chef dans de grands restaurants de la région et est aujourd'hui opérateur dans une fabrique de production horlogère de la Commune des Bois. De nationalité française, il a les conditions requises pour être élu dans une commission communale, soit la Commission de promotion économique. Celui-ci est curieux de la chose communale et est intéressé à terminer cette législature en cours et, peut-être, de poursuivre lors de la prochaine législature. Monsieur Héry participe aux activités de la Société de développement des Bois et est intéressé à donner un peu de son temps à la collectivité. Je vous recommande donc d'accepter cette candidature. Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Anthony Héry est élu à l'unanimité. De vifs applaudissements lui sont adressés.

b) Election d'un membre pour la Commission des structures d'accueil

Monsieur Jean-Maurice Jobin : pour ce poste, le Groupe de la Liste libre a l'avantage de vous présenter Madame Joëlle Héry, nommée tout dernièrement au Conseil général des Bois et présente ce soir. Elle est l'épouse d'Anthony Héry, précédemment cité. De formation assistante sociale, elle est engagée à La Chaux-de-Fonds au sein de l'Office de l'enfance. De nationalité française, elle a également les conditions requises pour être élue dans une commission communale, en l'occurrence la Commission de la structure d'accueil crèche UAPE. A ce jour, elle participe aux séances de la Commission du cercle scolaire primaire des Bois à voix consultative et représente les parents d'élèves. Je vous recommande donc d'accepter cette candidature.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Madame Joëlle Héry est élue avec 17 voix. De vifs applaudissements lui sont adressés.

14. Mandat « analyse de la communication entre le Conseil communal et le personnel communal » - Présentation des résultats et discussion

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : tel que dit en préambule, en début de séance, ce point a été repoussé en position 14 car nous estimons que le huis clos est nécessaire pour la protection des données et la confidentialité. Néanmoins, le huis clos doit être accepté par les deux tiers de l'assemblée ici présente, à savoir 13 personnes. Je propose donc que nous votions le huis clos.

Au vote, le huis clos est accepté avec les résultats suivants :

- Oui : 17
- Non : 0
- Abstention : 1

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : ce huis clos n'étant pas quelque chose que l'on fait tous les jours, on a pris contact avec le Service des communes pour savoir quelle était l'étendue du huis clos. Le huis clos est donc total. Seuls les membres du législatif sont autorisés à rester. La presse, le public ainsi que les membres de l'exécutif sont priés de quitter la salle. Les employés également. Merci pour votre compréhension et une bonne soirée.

Le huis clos débute à 23 heures.

Le huis clos se déroule de la façon suivante :

- Présentation du rapport d'audit exclusivement aux membres du législatif.
- Un temps destiné aux questions et aux échanges avec les auditeurs.
- Le Conseil général se prononce sur les mesures futures à prendre.

La séance est levée à 00h54.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président:

La Secrétaire :

Alexandre Bossart

Marlyse Jobin



Annexes : - Rapport avant-projet ascenseur école
- Lettre de démission Mme Isabelle Greab
- Lettre école